



Royaume du Maroc

Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération

Direction des Affaires Européennes



Visite de Madame Mbarka Bouaida
Ministre Déléguée aux Affaires Etrangères et de la Coopération

Madrid, 3-4 février 2014

SOMMAIRE

Projet de programme

CV des responsables espagnols

Délégation espagnole

Thèmes d'entretien

Note sur les relations bilatérales

Note sur les échanges de visites

Note sur les relations Consulaires et Sociales (migration)

Note sur l'incident survenu près de Nador

Note sur la Kafala

Note sur les relations Maroc-Union Européenne

Note résumée sur la politique étrangère espagnole en 2013

Note sur la coopération culturelle et éducative

Projet de programme

Dimanche 2 février :

Arrivée à Madrid et installation à l'hôtel ;

Diner offert par l'Ambassade (en fonction de l'heure d'arrivée)

Lundi 3 février :

10H00 : Rencontre avec Mme Celia Villalobos, Vice-Présidente du Congrès des Députés ;

12H00 : Réunion de travail avec M. Gonzalo de Benito Secades, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères ;

14H00 : Déjeuner offert par M. de Benito en l'honneur de Mme la Ministre ;

16H30 : Rencontre avec M. José Manuel Garcia Margallo, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération - Palacio de Viana -
* Déclarations à l'Agence MAP, et 2M

17H30 : Rencontre avec M. Pio Garcia Escudero, Président du Sénat, et M. Alejandro Muñoz Alonso Ledo, Président de la Commission des Affaires Etrangères au sein de la même Chambre ;

19H00 : Interview accordée par Mme la Ministre au quotidien « ABC »
Hôtel Melia Castilla

Mardi 4 février :

11H00 : Participation de Mme la Ministre au programme télévisé « Desayunos RTVE »

12H30 : Rencontre avec M. Josep Antoni Duran i Lleida (CiU), Président de la Commission des Affaires Etrangères au Congrès des Députés ;

18h30 : Départ de Mme la Ministre.



Biographie de M. José Manuel García-Margallo

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

- Né à Madrid le 13 août 1944. Il est titulaire d'une licence en droit (1965), d'un Master of Laws (Harvard, 1972) et d'un doctorat en droit délivré en 2002 par l'université Miguel Hernández (Alicante).

- En 1968, il devient inspecteur des finances puis, il est nommé au poste de directeur général du développement communautaire du ministère de la Culture (1977-1979). Il exerce comme avocat depuis 1990.

- Député au Parlement espagnol (1977-1979). Président de la commission des pétitions à l'Assemblée (1979-1982). Porte-parole des affaires économiques et financières (1986-1989, 1989-1993, 1993-1994).

- Député au Parlement européen (depuis 1994). Vice-président de la sous-commission des affaires monétaires (1994-1999). Vice-président de la commission des affaires économiques et monétaires (1999-2004).

- Il est décoré de la Grande Croix du Mérite Civil (1982) et de l'Ordre du Mérite Constitutionnel (1983).



Gonzalo de Benito Secades

Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères

Né le 15 novembre 1951, à Madrid, est un diplomate espagnol, du Parti Populaire, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères d'Espagne depuis le 13 décembre 2011.

Diplômé en Droit, il a commencé sa carrière diplomatique en 1979. Il a été destiné dans les représentations diplomatiques espagnoles au Luxembourg et à Lille.

Il a été Sous-directeur Général des Etrangers, des Réfugiés et des Passeports et Sous-directeur Général du Personnel à la Direction Générale du Service Extérieur.

En 1992, il a été nommé Consul Général d'Espagne à Houston puis, Ambassadeur au Pérou.

En juillet 2000, il a occupé le poste de Directeur Général du Cabinet du Ministre d'Affaires Etrangères.

En janvier 2003, il est désigné ambassadeur d'Espagne auprès de la Confédération Suisse, pour être nommé, après, comme Ambassadeur en Mission Spéciale pour la Négociation des Accords de participation électorale de ressortissants étrangers non communautaires dans les élections locales.

Entre 2009 et jusqu'à sa nomination en tant que Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, il était ambassadeur d'Espagne auprès des Émirats Arabes Unis.



Curricular Vitae
Monsieur PÍO GARCÍA-ESCUDERO MÁRQUEZ
Président du Sénat espagnol

Né à Madrid el 28 octobre 1952.

Président du Parti Populaire au niveau de Madrid, entre 1993 et 2004.

Coordinateur de l'Organisation électorale entre 1999 et 2003.

Député pour Madrid entre 1991 et 2003.

Sénateur pour Madrid depuis 2004.

Porte-parole du Groupe parlementaire populaire durant trois législatures : entre 1996 et 1999, et entre 2004 et 2011, année où il a été élu Président du Sénat espagnol.



Josep Antoni Duran i Lleida
Président de la Commission des Affaires Etrangères
Congrès des Députés

Né en mars 1952 à Alcampell (Huesca). Marié et a trois filles.

Député pour Barcelone au nom du Groupe Convergencia i Unio (CiU).

Président et porte-parole du groupe parlementaire CiU au Congrès des Députés depuis 2004.

Président de la Commission des Affaires Etrangères depuis 2004.

Député européen (1986-1987).

Conseiller de l'Intérieur de la Generalitat de Catalunya (1999-2001).

Vice-président de l'Internationale Démocrate Centriste (1983-1984 et 1987), connue jusqu'en 1999 sous le nom d'Internationale Démocrate-Chrétienne.

Membre de la délégation espagnole à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM)

Délégation espagnole qui participera à la réunion

M. Gonzalo De Benito, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères

M. Manuel Gómez-Acebo, Directeur Général pour le Maghreb, l'Afrique, la Méditerranée et le Moyen Orient

M. Alejandro Abellán, Directeur Général de Coordination du Marché Intérieur et autres Politiques Communautaires

M. Alberto Virella, Directeur Général de Coopération avec l'Asie

Mme. Eva Martinez Sanchez, Sous-directrice Générale du Maghreb
M. Desk Maroc

Thèmes d'entretien

Dialogue politique :

Souligner l'excellence des relations bilatérales qui se sont vues renforcées par la visite officielle réussie du Roi d'Espagne qui a mis en exergue la solidité des liens d'amitié et de respect mutuel qui ont toujours existé entre Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Roi Juan Carlos et entre les familles royales.

Appeler à asseoir de la constance dans les concertations politiques entre les deux gouvernements, en vue de conforter la solidité de la relation bilatérale et le climat de confiance.

Suggérer le développement des relations entre les communautés autonomes espagnoles et les régions marocaines, dans la perspective de la mise en œuvre de la régionalisation avancée.

2. Réunion de Haut Niveau:

La 10^{ème} RHN s'était tenue en octobre 2012 à Rabat, sous la présidence des Chefs de gouvernement des deux pays.

A rappeler que les deux pays ont convenu, à cette occasion, de réactiver ce mécanisme de dialogue, qui sera désormais programmé à titre annuel et de créer au niveau de la Primature, un instrument commun de suivi de l'application des engagements et des accords conclus entre les deux parties.

La tenue de la 11^{ème} RHN, est prévue en Espagne. La partie espagnole a proposé les dates du 5 mars 2014. Mais compte tenu des délais rapprochés, de nouvelles dates seront proposées par la partie espagnole pour la tenue de cette RHN avant l'été prochain.

Dimension parlementaire :

Saluer la tenue de la 2^{ème} session du Forum Parlementaire Maroc-Espagne, les 23 et 24 septembre 2013 à Madrid, sous la co-présidence des Présidents des deux Chambres, qui marque un renforcement prometteur des relations inter-parlementaires et contribue à la consolidation du partenariat stratégique;

A signaler que ce Forum existe jusqu'à seulement avec l'Espagne et la France.

Attirer l'attention sur le fait que certains parlementaires espagnols organisent des visites dans nos provinces du Sud sans informer leurs homologues marocains et en prenant des positions hostiles au Maroc ;

3. Volet économique :

L'Espagne est généralement notre 2^{ème} partenaire en termes d'échanges commerciaux, d'investissements directs, de transferts des MRE et d'arrivées touristiques.

L'Espagne est devenue, pour la première fois en 2012, le 1^{er} fournisseur commercial du Maroc, devant la France.

Environ 20.000 PME espagnoles commercent avec vers le Maroc.

Plus de 800 entreprises espagnoles sont installées au Maroc.

Rappeler que les opérateurs espagnols dans notre pays réalisent de bonnes performances économiques et que le marché marocain offre de bonnes opportunités pour l'économie espagnole dans son positionnement post-crise, non seulement pour les PME mais également et surtout pour les grandes entreprises et les banques espagnoles.

4. Migration :

Mettre en exergue le rôle clé joué par le Maroc dans la lutte contre l'immigration irrégulière, en dépit d'un environnement régional défavorable, et réitérer la pertinence d'une approche globale en matière de migration.

Mettre en exergue l'Initiative Royale visant la régularisation de la situation des ressortissants étrangers établis dans notre pays ;

L'Espagne s'est félicitée, dans un communiqué du MAE, de la nouvelle politique migratoire du Maroc visant à renforcer la protection des droits des migrants et des réfugiés et a réaffirmé sa satisfaction de l'excellente coopération avec le Maroc en matière de migration, tant au niveau bilatéral que dans le cadre de l'Union Européenne ou du Processus de Rabat.

L'Espagne, qui avait entrepris un processus similaire en 2005 et qui avait abouti à la régularisation de 630.000 émigrants, a réitéré sa disposition à partager son expérience et à contribuer aux côtés du Maroc en vue d'assurer la réussite de l'expérience marocaine dans le domaine de migration. (Lors de l'entretien du MAEC, Monsieur Salaheddine Mezouar, avec le SE espagnol, M. Gonzalo de Benito, en marge de la 2^{ème} Conférence Ministérielle Régionale sur la Sécurité des Frontières, le 14 novembre 2014).

5. Volet culturel :

Relance du Comité Averroès qui se veut un organe de réflexion et de concertation pour l'amélioration de la connaissance et de la compréhension entre les deux peuples marocain et espagnol ;

Plaider pour la mise en place d'une Fondation Conseil, à l'instar de celles créées par l'Espagne avec ses principaux partenaires (Etats-Unis, Brésil, Inde, Japon, Mexique, Russie, Chine ...).

Concernant l'extension de l'Ecole espagnole de Rabat, un terrain a été mis à la disposition de la partie espagnole. En attendant la construction de l'Ecole (retard dû à la crise économique et financière) les autorités marocaines ont proposé de mettre à la disposition de l'Espagne une école publique vide comme solution provisoire.

Renforcement de la langue espagnole dans les écoles marocaines et les Instituts Cervantès au Maroc.

Remercier la partie espagnole pour son appui à la réforme de l'ELCO et à l'augmentation du contingent des professeurs.

6. Maroc-UE :

Remercier l'Espagne pour son appui constant au sein des instances de l'Union Européenne et pour le renforcement et la consolidation du partenariat entre le Maroc et l'UE;

Souligner que l'Espagne pourrait contribuer activement à la réalisation des objectifs ambitieux que le Maroc et l'UE se sont fixés dans le cadre du Plan d'action pour la mise en œuvre du Statut Avancé, visant l'établissement d'un Espace de valeurs partagées et un Espace Economique.

L'Espagne pourrait agir en faveur du renforcement du dialogue politique et de son élargissement à d'autres structures thématiques et géographiques du Conseil de l'UE tels que les Groupes Maghreb-Machrek, Afrique et les Comités Terrorisme...

Se féliciter des perspectives prometteuses ouvertes dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, qui pourrait, notamment après la crise économique et les événements qui secouent la région, constituer un véritable moteur en faveur d'un espace méditerranéen politiquement stable, économiquement prospère et culturellement harmonieux.

La volonté partagée d'approfondir la coopération économique triangulaire pour renforcer la présence des entreprises des deux pays sur les marchés africains.

Préoccupations maroco-espagnoles partagées sur la montée de l'insécurité et de l'instabilité dans la région sahélo-saharienne.

Coopération transfrontalière

L'Espagne a besoin, en cette période de crise économique, des 200 millions d'euros que l'UE octroie dans le cadre de la coopération transfrontalière au titre de la programmation financière 2014-2020.

Le Maroc demeure engagé pour édifier un partenariat fort, confiant et mutuellement bénéfique avec l'UE, mais sans pour autant céder sur la question sensible de Sebta et Melilia.

Il est nécessaire que cette coopération prenne, également, en considération l'inclusion de nos provinces du Sud sans aucune exclusion ni mention qui pourrait mettre en doute leur appartenance au Maroc, genre « territoires sous juridiction et administration marocaine » ;

Perspectives

3^{ème} Réunion sur l'initiative maroco-espagnole pour la médiation en Méditerranée, le 11 mars 2014, en Slovénie. La partie espagnole souhaite recevoir la confirmation quant à la participation de Monsieur le Ministre à cette importante rencontre ;

Tenue de la 11^{ème} session de la RHN, en Espagne avant l'été 2014;

Lancement du Forum Civil avec la participation des organisations non gouvernementales, les acteurs associatifs, les associations des jeunes, les syndicats et les associations d'étudiants des deux pays.

Questions susceptibles d'être évoquées par la partie espagnole et quelques éléments de réponse

La Kaffala : En septembre 2013, le gouvernement marocain a décidé de délivrer les premiers passeports à une trentaine d'enfants « adoptés » par des familles espagnoles dans le cadre du régime islamique de la kafala, ce qui a été considéré comme une bouffée d'air pour les familles kafiles. Par contre, un nombre similaire, notamment, dans les villes de Casablanca, Agadir et Tanger est en cours de traitement.

D'après l'Ambassade d'Espagne à Rabat, 14 familles à Agadir sont en cassation, alors qu'à Casablanca, un cas sur six a été réglé. (Le problème qui se pose pour ces familles est que les rapports préparés par les Consulats doivent parvenir aux Juges dans leurs versions originales).

Difficultés de rapatriement des mineurs non accompagnés : si aucun progrès n'a pu être enregistré à court terme en matière de rapatriement des mineurs, le Maroc et l'Espagne ont pu tout de même engager une coopération fructueuse dans le domaine de la prévention qui semble être le seul champ d'action pouvant donner des résultats positifs à moyen et à long terme.

Incidents au large de Nador : La partie espagnole réitère sa demande aux autorités marocaines compétentes d'obtenir, dès que possible, les informations concernant l'enquête et les démarches judiciaires menées pour éclaircir les circonstances de cet incident.

Accord global de partenariat stratégique dans le domaine culturel : il s'agit d'un accord, en vigueur, signé lors de la réunion RHN en octobre 2012 à Rabat. La demande introduite par l'Espagne concernant l'interprétation de certains articles de cet accord ayant trait à des aspects fiscaux est en cours d'examen par les départements marocains concernés (Finances et Douane).

Relations bilatérales Maroc - Espagne

Les relations bilatérales entre le Maroc et l'Espagne peuvent être qualifiées d'excellentes eu égard au dialogue politique permanent, à un échange de visites denses et régulier entre les hauts responsables des deux pays et à une concertation étroite au niveau des différentes instances régionales et internationales.

Les deux gouvernements se sont engagés à construire des relations solides et exemplaires basées sur la confiance mutuelle et la responsabilité partagée et ce, dans l'objectif de les ériger en un modèle de partenariat en Méditerranée. Cette volonté affichée de part et d'autre s'est traduite parallèlement par un approfondissement des relations d'amitié et une refonte de la coopération ainsi que la mise en place d'actions conformes aux priorités nationales marocaines.

En effet, lors de sa première visite officielle au Maroc, en janvier 2012, le Président du Gouvernement Mariano Rajoy, a déclaré que son pays appuie fermement le processus de réformes lancé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, soulignant que ces réformes ont placé le Maroc à « l'avant-garde » des pays de la région et constitue un « exemple » à suivre... Il a relevé que son pays est convaincu que la sécurité, la stabilité et la prospérité de son voisin du sud est « la sécurité, la stabilité et la prospérité de l'Espagne et de là, ce qui nous unit est beaucoup plus que ce qui nous sépare ».

A l'occasion de la 10^{ème} session de la Réunion de Haut Niveau maroco-espagnole, tenue à Rabat en Octobre 2012, M. Rajoy été reçu en audience par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, au Palais Royal à Marrakech.

Les deux nouveaux gouvernements se sont engagés désormais pour renforcer davantage les relations solides, exemplaires et préférentielles basées sur la confiance réciproque et la responsabilité partagée, et pour faire de leurs rapports privilégiés un modèle de partenariat stratégique, rénové et de bon voisinage sur les deux rives de la Méditerranée, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle étape porteuse de nouvelles opportunités.

Ainsi, la visite de travail officielle du Roi Juan Carlos d'Espagne au Maroc, en juillet 2013, témoigne, une fois de plus, des relations séculaires qui lient les deux pays de la volonté de consolider davantage le partenariat stratégique entre le Maroc et l'Espagne.

En plus des 5 Ministres du gouvernement Mariano Rajoy, le Roi Juan Carlos était accompagné de 9 anciens ministres des Affaires étrangères, dont MM. Javier Solana, Miguel Angel Moratinos, Josep Piqué.

Cette visite royale avait un caractère économique, notamment que le Roi d'Espagne était accompagné d'une trentaine de patrons de grandes entreprises, dont certaines sont déjà opérationnelles au Maroc, telles que « Acciona », « Inditex », « Iberia », « Ferrovial », « Telefonica », « Indra », dans l'objectif de renforcer la présence des entreprises espagnoles au Maroc, notamment dans le cadre des grands chantiers structurants.

La visite de travail à Madrid, fin octobre 2013, de Monsieur le Ministre Salaheddine Mezouar, juste après sa nomination, témoigne de l'excellence des relations d'amitié et de coopération existant entre le Maroc et l'Espagne et de la volonté des deux parties d'imprimer une nouvelle cadence à leur action commune dans tous les domaines.

A cette occasion, Monsieur le Ministre a été reçu en audience par Sa Majesté le Roi Juan Carlos I, et par le Chef du gouvernement espagnol, M. Mariano Rajoy, a eu un entretien avec le Président du Sénat, Pio Garcia-Escudero, et un déjeuner de travail avec son homologue espagnol, José Manuel Garcia Margallo, au cours duquel les discussions ont été consacrées au partenariat Maroc-UE.

Globalement, les orientations des politiques étrangères des deux pays s'inscrivent dans une vision politico-stratégique partagée sur les grandes questions telles que la sécurité en Méditerranée, la lutte contre le terrorisme, l'immigration clandestine, le trafic de drogues...

Les Réunions de Haut Niveau (RHN) demeurent le cadre adéquat pour tracer les orientations et les grandes décisions à même de renforcer notre relation bilatérale et en faire un partenariat sans cesse rénové.

Ainsi, la 10^{ème} Réunion de Haut Niveau, tenue à Rabat, le 3 octobre 2012, sous la co-présidence des deux chefs de gouvernement, MM. Abdel-Ilah Benkiran et Mariano Rajoy, a connu un succès. Au terme de cette RHN, des décisions importantes ont été prises par les deux parties dans l'objectif de raffermir davantage les relations bilatérales à tous les niveaux, notamment économique, culturel et sécuritaire, en plus des relations de coopération entre le Maroc et l'UE et de renforcer la position des deux pays au sein de l'ONU et des instances internationales.

En plus de la Déclaration Conjointe, les deux Chefs de Gouvernement ont adopté également la "**Déclaration de Rabat**", une feuille de route pour les années à venir qui confirme la volonté et la détermination des deux pays de consolider davantage leurs relations bilatérales à tous les niveaux.

Les deux pays ont convenu, à cette occasion, de réactiver ce mécanisme de dialogue, qui sera désormais programmé à titre annuel et de créer au niveau de la Primature un instrument commun de suivi de l'application des engagements et des accords conclus entre les deux parties.

La RHN a également été couronnée par la signature d'une dizaine d'accords de coopération, portant notamment sur la suppression des visas pour les passeports de service et la facilitation d'octroi de visas, ainsi qu'en matière de tourisme, d'énergie, de formation professionnelle, de coopération industrielle et de coopération sportive et éducative.

De même, il a été signé un mémorandum d'entente pour la facilitation, de manière réciproque, des procédures de délivrance de visas, et un mémorandum d'entente entre l'Académie diplomatique du Maroc et l'Ecole diplomatique espagnole, ainsi qu'un troisième mémorandum d'entente portant sur la coopération dans le domaine de l'administration électronique et la société de l'information.

La rencontre entrepreneuriale Maroc-Espagne, organisé en marge de la RHN, a permis aux deux parties de renforcer leurs relations commerciales, de promouvoir les investissements et générer de l'emploi et de la richesse et d'aider les deux pays à surmonter les effets de la crise économique actuelle.

Il est temps de procéder à l'établissement d'un bilan des réalisations depuis octobre 2012 en vue de la préparation de la prochaine RHN prévue en Espagne avant l'été 2014.

La diplomatie parlementaire a contribué efficacement à la dynamisation de la nouvelle approche des relations de voisinage entre les deux pays, étant donné l'importance et la capacité de ce mécanisme, qui reflète la volonté du peuple, d'aborder, avec confiance et un langage franc, tous les thèmes d'intérêt commun, et de faciliter le raffermissement entre le Maroc et l'Espagne, notamment le rapprochement des sociétés civiles.

Ainsi, la tenue de deux **Forums parlementaires**, respectivement à Rabat en septembre 2012 et à Madrid en septembre 2013, ont permis de contribuer à la consolidation du partenariat stratégique entre les deux pays mettent en exergue l'importance du rôle des parlementaires en matière de rapprochement entre les deux Royaumes et de renforcement du climat d'entente, de dialogue, de coordination et de partenariat et soulignant que la préservation de la sécurité et de la paix en Méditerranéenne constitue une priorité absolue pour la prospérité des deux peuples et un stimulant des investissements et du transfert de technologie.

Au sujet de la question du Sahara, « l'Espagne a réitéré son soutien aux efforts déployés dans le cadre des Nations Unies pour parvenir à un règlement politique juste, durable et mutuellement

acceptable à la question du Sahara, conformément aux paramètres définis par le Conseil de Sécurité», selon le communiqué conjoint à l'occasion de la visite officielle au Maroc de Sa Majesté le Roi Juan Carlos 1er d'Espagne.

Il convient de rappeler que, dès son investiture, le président du gouvernement espagnol, Mariano Rajoy, avait indiqué qu'il allait défendre le processus de négociation en cours entre le Maroc et le Polisario, sous l'égide des Nations Unies, en vue de parvenir à une solution conforme aux résolutions du Conseil de Sécurité.

Dans un entretien accordé au quotidien « El País », du 21 janvier 2012, le Ministre espagnol des Affaires Etrangères et de la Coopération, M. José Manuel Garcia-Margallo, a affirmé que l'Espagne souhaite une « solution politique juste durable et mutuellement acceptable par les parties qui prévoit la libre autodétermination des sahraouis dans le cadre de la Charte des Nations Unies ».

M. Margallo a assuré que « toute solution consentie par les parties pourra compter sur l'appui de l'Espagne » et de conclure qu'« il ne revient pas au gouvernement espagnol de dire comment les parties doivent exercer le droit à l'autodétermination ».

Lors de son intervention devant la 67ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Président du Gouvernement espagnol a indiqué que l'Espagne maintient « son engagement actif en faveur d'une solution politique juste, durablement et mutuellement acceptable au contentieux de Sahara Occidental qui prévoit la libre détermination du peuple sahraoui en accord avec les principes et les buts de la charte des Nations Unies ». Ajoutant que, en tant que « membre du Groupe d'Amis, l'Espagne soutient de manière décidée la tâche du Secrétaire Général, de son Envoyé Personnel et de la MINURSO ».

En ce qui concerne la décision du Maroc du retrait de confiance de M. Christopher Ross, et après avoir écouté les explications fournies par le Maroc à ce sujet, le Ministre espagnol a déclaré qu'il « serait bon pour l'Envoyé personnel du Secrétaire général d'avancer plus rapidement dans le dossier du Sahara et de se concentrer sur les questions centrales de ce dossier au lieu de se perdre dans des sujets accessoires ».

Dans le cadre d'une tournée dans les pays du Groupe des amis du Sahara, dont l'Espagne fait partie, l'envoyé personnel du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Sahara, Christopher Ross, a eu, début février 2013, à Madrid, des entretiens avec le Secrétaire d'Etat espagnol aux Affaires Etrangères, Gonzalo de Benito, qui a « réitéré le soutien du gouvernement de l'Espagne à la recherche d'une solution politique, juste, durable et mutuellement acceptable » à la question du Sahara dans le cadre de l'ONU.

Concernant l'aide humanitaire, l'Espagne est le premier donateur d'aide pour les camps de Tindouf. A titre d'exemple, cette aide a atteint, en 2007, 23,5 millions d'euros, dont 6,5 millions sont apportés par l'AECID (Agence Espagnole d'Aide au Développement International), le reste étant fourni par les communautés autonomes et les entités locales.

Suite à l'enlèvement des coopérants espagnols dans le camp de Tindouf, en octobre 2011, le Gouvernement espagnol a procédé à l'évacuation de ces coopérants en raison de la montée de l'insécurité et de l'instabilité dans ce camp, en particulier, et dans la région sahélo-saharienne en général.

En janvier 2013, le gouvernement espagnol a recommandé, aux Espagnols d'éviter de se rendre aux camps de Tindouf, suite aux événements d'In Amenas au sud-est de l'Algérie.

La question de Sebta, Melilia et les Iles avoisinantes encore sous occupation espagnole, continuent d'être un point de discordance entre les deux pays à cause du refus de l'Espagne de reconnaître les droits légitimes du Maroc.

Le Maroc a toujours revendiqué les deux villes et les Iles avoisinantes, en privilégiant dès le début le dialogue en vue d'aboutir à une solution qui garantit les droits de souveraineté légitime du Maroc et qui prend en considération les intérêts de l'Espagne.

Le Maroc n'a pas cessé de lancer des appels aux gouvernements espagnols en vue de trouver une solution à ce contentieux territorial, dans le cadre de la légalité internationale. C'est dans cet esprit que feu SA Majesté le Roi Hassan II a proposé en 1987 la constitution d'une cellule de réflexion sur l'avenir de ces présides.

De son côté, l'affaire de l'îlot marocain Toura, en juillet 2001, a servi de prétexte pour les autorités espagnoles pour renforcer leur présence militaire dans la zone et par la même occasion porter atteinte de manière répétée à la souveraineté marocaine sur ses eaux territoriales.

D'autre part, les responsables espagnols ne cessent de multiplier leurs visites à Sebta et Melilia, surtout depuis la crise de Toura, dont celle réalisée durant le mois de novembre 2007 par les Rois d'Espagne. Ces visites qui ont une connotation extrêmement politique, ayant pour objectif principal la consolidation de la situation coloniale et anachronique de nos deux villes, et, par conséquent, « l'hispanité » des présides.

Il y a lieu de signaler que le Parti Populaire au pouvoir maintient une position ferme quant à l'hispanité des deux présides. Lors d'une visite effectuée à Melilia, en novembre 2011, M. Rajoy a déclaré que « les Espagnols qui vivent dans ces deux villes ont besoin de l'appui, de l'attention et de l'aide pour que ses habitants soient égaux au reste de leurs compatriotes ».

Les autorités de Sebta et Melilla ont élaboré, en octobre 2011, un agenda commun de « revendications », dont la principale était celle de passer du statut de villes autonomes à celui de Communautés Autonomes.

En décembre 2011, un groupe parlementaire avait présenté une proposition à l'Assemblée plénière au sujet de l'intégration de la ville de Sebta dans l'Union douanière de l'UE. Le groupe évoque l'exemple des Canaries qui font partie de l'Union Douanière depuis 1986.

En avril 2012, le Ministre espagnol des Affaires Etrangères a déclaré que son département allait étudier la possibilité d'intégrer les deux présides dans l'Union Européenne pour les faire bénéficier d'un « fonds spécial » d'appui. Il a également plaidé pour profiter des bonnes relations avec le Maroc pour arriver à « un statut satisfaisant et favorable pour les deux parties concernant les zones frontalières du Maroc avec Sebta et Melilia ».

Pour sa part, le Maroc considère que la situation des villes occupées de Sebta et Melilia et les Iles avoisinantes représente un fait colonial anachronique en ce début du 21^{ème} siècle, et que les relations maroco-espagnoles ne peuvent ignorer l'existence de ce contentieux.

Au niveau sécuritaire, la coopération a enregistré des avancées très importantes et est citée comme modèle de partenariat Nord-Sud, compte tenu des résultats importants obtenus.

En effet, le Maroc et l'Espagne sont satisfaits des résultats obtenus par les opérations de terrain menées conjointement à travers les officiers de liaison et l'échange de renseignements, les patrouilles maritimes et l'appui technique.

Les deux pays notent avec satisfaction la baisse considérable des mouvements irréguliers à destination de l'Espagne à partir du Maroc et réitèrent leur détermination à lutter contre les réseaux de trafic et les nouvelles routes maritimes clandestines émergentes.

Par ailleurs, cette coopération a pris une dimension particulière dans les relations entre le Maroc et l'Espagne, notamment suite aux différents attentats subits par les deux pays, et qui s'est traduite par un renforcement du cadre juridique des mécanismes et instruments de coopération. C'est ainsi que les Autorités compétentes des deux pays ont pris, fin 2010, certaines mesures de décisions visant à renforcer les mécanismes de coopération en matière de lutte contre l'immigration clandestine, le terrorisme et le trafic de drogue.

Il s'agit notamment de l'échange des officiers de liaisons aux aéroports de Madrid Barajas et Casablanca Mohammed V, la mise en place de centres de coopération policière transfrontalière aux ports d'Algésiras et de Tanger et la coopération en matière de prévention et de lutte contre le trafic des stupéfiants par les aéronefs.

En effet, le Maroc et l'Espagne ont procédé, le 28 mai 2012, à l'inauguration de deux Commissariat Conjoints (Centres de Coopération Policière) au port de Tanger-Med et celui d'Algésiras, pour renforcer davantage la coopération entre les deux pays dans la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue, l'immigration illégale, la délinquance technologique et le trafic d'armes.

Il existe, également, une collaboration exemplaire entre le Maroc et l'Espagne en matière de la sécurité et de la lutte contre l'immigration clandestine dans le cadre du projet « Seahorse » piloté par l'Espagne et de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures « Frontex ».

Par ailleurs, les deux parties sont engagées en faveur de la sécurité et de la stabilité dans l'espace sahélo-saharien, bases de tout progrès économique, et de la nécessité d'une action collective et concertée en vue d'endiguer les menaces sécuritaires qui planent sur les pays de la région.

Dans sa nouvelle stratégie de sécurité, le Ministre espagnol des Affaires Etrangères et de la Coopération, M. José Manuel García-Margallo, a souligné, en janvier 2013, que l'Espagne considère le Maroc comme « un pays partenaire, ami et allié ».

Suite à sa rencontre avec son homologue, M. Cherki Draiss, le 7 octobre 2013 à Rabat, axée notamment sur les moyens de renforcer la coopération sécuritaire, le Secrétaire d'Etat espagnol à la Sécurité, M. Francisco Martinez, s'est félicité des « excellents résultats » obtenus dans les progrès et les efforts déployés par les services de sécurité marocains et leurs homologues espagnols, essentiellement sur les questions d'intérêt commun, tels le trafic de drogue, la traite des êtres humains et l'immigration clandestine. Les deux pays ont convenu à œuvrer de concert pour le renforcement davantage de cette excellente coopération et l'échange d'informations intéressant les autorités compétentes marocaines et espagnoles.

Par ailleurs, à l'occasion du premier Séminaire maroco-espagnol en matière de sécurité, tenu le 27 novembre 2013 à Cordoue sous le thème "Nouveaux défis, plus de coopération", le Directeur général de la sûreté nationale (DGSN), M. Bouchaib Rmail, et le directeur général de la Police

nationale espagnole, M. Ignacio Cosido le Maroc et l'Espagne, ont décidé la création d'un **comité stratégique de police** chargé, entre autres, de définir les lignes stratégiques qui guideront la coopération sécuritaire entre les deux pays.

Ce Comité s'occupera également de fixer les priorités de l'action des services de sécurité des deux pays et d'adopter et évaluer les mesures nécessaires, afin de mettre en œuvre les lignes stratégiques de la coopération bilatérale, souligne le document appelé "Déclaration de Cordoue". Tenant compte aussi bien de la coopération institutionnelle que celle en matière de la formation et de l'assistance technique mutuelle, les deux parties estiment "nécessaire et opportun" le renforcement des relations existantes entre les deux services de police à travers la tenue de réunions régulières. Une importante délégation marocaine, conduite par M. Rmail, a pris part aux travaux de ce séminaire de haut niveau, le premier du genre organisé entre les deux pays.

Par ailleurs, après la rencontre tenue les 11 et 12 février 2013, à Madrid, la réunion sur l'initiative maroco-espagnole pour la médiation en Méditerranée, tenue, à Rabat, les 8 et 9 juillet 2013, a constitué une étape importante permettant d'examiner de nouvelles idées et propositions sur ce mécanisme et de jeter les bases pour dégager des objectifs stratégiques sur la voie de la mise en place d'un réseau dédié à la médiation dans la région méditerranéenne. Les deux gouvernements ont voulu ainsi établir une plateforme consacrée à la promotion d'un réseau qui regroupera les gouvernements, les organisations régionales, les institutions nationales, les académies, les centres de recherche, la société civile et les acteurs intéressés par la médiation en Méditerranée. Initiative qui s'inscrit dans le cadre de l'engagement et la contribution des deux pays aux efforts internationaux pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en général et dans la région méditerranéenne en particulier.

La 3^{ème} Réunion sur l'initiative maroco-espagnole pour la médiation en Méditerranée, se tiendra, le 11 mars 2014, en Slovénie ;

Dialogue sur la migration

Un groupe migratoire mixte permanent maroco-espagnol, présidée pour la partie marocaine par le Ministre de l'Intérieur, tient des sessions régulières et se réunit également en sous-comités thématiques.

La quinzième session devait se tenir en octobre dernier mais a été reportée en raison des nouveaux développements relatifs à la scène migratoire marocaine.

La communauté marocaine établie en Espagne s'élève à environ 850.000. Cette communauté est confrontée à plusieurs problèmes, notamment d'intégration. Sa situation s'est détériorée dans le contexte de la crise économique qui a durement frappé l'Espagne.

En 2010, la situation s'est davantage aggravée et a enregistré un taux de chômage de Marocains, qui s'élève à plus de 42%. Les Marocains sans emploi représentent le taux de chômage le plus élevé des immigrants. Environ 120.000 d'entre eux sont au chômage depuis plus d'un an et 140.000 ne perçoivent plus d'allocations chômage.

La coopération se poursuit à la satisfaction des deux pays grâce à l'efficacité des mesures prises, de part et d'autre, pour faire face à l'immigration illégale, et à la volonté de faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Réadmission de 1992, d'examiner les cas des mineurs et d'encourager les flux légaux.

Dans ce sens, il convient de signaler la nécessité de la redynamisation de l'action des sous-comités ad hoc relatifs à l'accueil et l'intégration des marocains en Espagne, à la communication, au Co-développement et à la facilitation des visas, afin de mettre en œuvre des plans d'action concrets dans différents domaines.

Par ailleurs, la coopération a atteint un stade de maturité qui permet aux deux pays d'envisager le futur avec confiance et sérénité, et aller au delà de la coopération bilatérale pour mettre en place des opérations triangulaires de co-développement en faveur des pays africains émetteurs, articulées autour de programmes et de projets de développement concrets.

En effet, le Maroc a toujours privilégié une approche globale basée sur le triptyque, sécurité, développement et solidarité pour faire face aux différents défis que pose la migration entre l'Afrique et l'Europe. Le Maroc et l'Espagne soulignent la pertinence du processus de Rabat lancé en 2006 qui permet à l'ensemble des pays concernés par la chaîne migratoire d'appréhender de manière concertée, résolue et cohérente cette problématique.

La question des mineurs non accompagnés constitue une autre préoccupation pour les deux pays. Ces enfants marocains sont victimes, dans plusieurs cas, d'exploitation de tout genre.

Dernièrement, l'arrivée illégale des enfants mineurs marocains sur le territoire espagnol a connu une diminution significative. Cependant, la partie espagnole ne cesse d'introduire auprès des autorités marocaines des listes de mineurs pour les rapatrier au Maroc, conformément aux dispositions du Mémoire d'Entente sur le rapatriement assisté des mineurs non accompagnés, signé en décembre 2003.

Deux centres ont été mis en place à Nador et à Beni Mellal, pour accueillir les mineurs non accompagnés au Maroc. Leur prise en charge budgétaire est assurée par l'UE et les entités autonomes espagnoles, respectivement à hauteur de 15 millions d'euros et de 10 millions d'euros.

La réalisation de ces centres participe de la volonté des deux pays d'agir sur le terrain de la prévention à moyen terme, de privilégier l'intérêt supérieur de l'enfant, mais avec un effort qui incombe à la partie marocaine de juguler le flux à court terme.

A signaler que l'Espagne a approuvé, le vendredi 31 août 2007, la signature « ad referendum » de l'accord de coopération entre le Maroc et l'Espagne dans le domaine de la prévention de l'immigration illégale des mineurs non accompagnés, leur protection et leur retour concerté, conclu à l'occasion de la VIIIème RHN, tenue à Rabat le 6 mars 2007. Le Maroc l'a ratifié, le 10 décembre 2012 (publié au BO n°6214 du 19 décembre 2013).

L'Accord prévoit des mesures de prévention, d'assistance et de protection et se fixe comme objectif de favoriser le retour concerté, sur la base de la préservation de l'intérêt supérieur de l'enfant, à travers la mise en place d'un dispositif d'accueil et de réinsertion, l'institution d'un comité de suivi et le financement par l'Espagne d'actions de protection et de retour volontaire concerté, ainsi qu'un cofinancement d'actions de prévention.

En ce qui concerne les prisonniers marocains, 25 % des étrangers incarcérés en Espagne sont d'origine marocaine (4719 personnes en 2012). Le trafic des stupéfiants, le vol et l'immigration clandestine constituent 73 % des délits commis par les détenus de nationalité marocaine.

Opération Transit : L'opération Transit 2013 « Marhaba » s'est déroulée dans d'excellentes conditions grâce à la parfaite coopération entre les autorités compétentes des deux pays.

Selon le communiqué du ministère des MRE, 2.289.483 Marocains résidant à l'étranger sont entrés en vacances au Maroc au cours de l'opération transit déroulée du 5 juin au 15 septembre 2013. Un chiffre en progression de 11,2% en dépit d'une conjoncture économique difficile dans les pays de résidence.

Les relations économiques et commerciales avec l'Espagne sont denses. Suite à la référence faite par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans son discours à l'occasion de la Fête du Trône de 2012, traduisant une détermination affichée de démontrer sa solidarité et sa ferme volonté de renforcer la coopération économique avec l'Espagne, les efforts ont été redoublés pour rehausser les échanges entre les deux pays au niveau de l'excellence de leurs relations politiques.

Selon les statistiques espagnoles, le volume d'échanges a dépassé les 7 milliards d'euros en 2012, et leurs exportations à destination du Maroc se sont élevées à plus de 5 milliards d'euros, soit une croissance de 28,7% par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat a fait du Maroc, en 2012, le principal client commercial de l'Espagne en Afrique et le deuxième hors de l'Union Européenne après les Etats-Unis. Ces flux représentent près de 25 % du volume des échanges entre le Royaume et l'UE. Actuellement le nombre d'entreprises espagnoles exportatrices vers le Maroc est estimé à près de 20.000.

Par ailleurs, le Forum Economique Espagnol, inauguré à Rabat par le Roi Juan Carlos en juillet 2013, a démontré que l'Espagne accorde la plus grande priorité à ses relations économiques et commerciales avec le Maroc.

Cette nouvelle ère d'entente dans les relations hispano-marocaines, notamment à partir de la 10ème RHN, qui avait été différé depuis trois ans, a fait régner un bon climat des affaires.

Les échanges commerciaux :

En 2012, les échanges commerciaux entre l'Espagne et le Maroc, ont augmenté de 14% pour atteindre 81,4 milliards de dirhams (7,3 milliards d'euros). Les importations marocaines en provenance d'Espagne ont atteint cette même année 50,8 milliards de dirhams (4,5 milliards d'euros) soit un bond de 29,5%.

L'excédent commercial de l'Espagne vis à vis du Maroc a été de 20,3 milliards de dirhams (1,8 milliard d'euros) contre 5,6 milliards de dirhams (500 millions d'euros) pour la France avec le Maroc.

En 2012, près de 20.000 entreprises espagnoles avaient exporté leurs marchandises au Maroc devenu, hors de l'Union Européenne, le 2^{ème} client de l'Espagne derrière les Etats-Unis.

Selon l'Institut du Commerce Extérieur espagnol (ICEX), six secteurs viennent en tête dans les importations marocaines. Il s'agit des combustibles lubrifiants, des automobiles, textiles pour confection, produits sidérurgiques, équipements électriques, composants et accessoires d'automobiles.

Le secteur énergétique représente 27% des exportations, suivi des textiles (10%) et des composants d'automobiles comme conséquence des activités de la plateforme de Renault installée à Tanger.

Déjà, plus de 800 entreprises espagnoles sont installées au Maroc et opèrent dans différents secteurs économiques. Le processus de modernisation, dans lequel est immergé notre pays, offre aux entrepreneurs espagnols l'opportunité de s'introduire au Maghreb à travers l'adjudication de

futurs marchés, spécialement dans le domaine des infrastructures, l'eau, l'assainissement et des énergies renouvelables.

A titre d'exemple « Acciona » s'était adjugé, en octobre dernier, le plus important contrat jamais obtenu par une entreprise espagnole en s'associant à la compagnie saoudite « Acwa Power » pour la construction d'une plateforme d'énergie thermo-solaire de 160 Méga Watts dans la province d'Ouarzazate pour un montant de 700 millions euros.

Les investissements directs espagnols au Maroc sont irréguliers. Ils ont enregistré une moyenne annuelle de 4,03 MM DH pour la période 2006-2010, soit 13,4 % des IDE reçus par le Maroc.

Selon le Rapport sur les investissements mondiaux 2012, le Maroc est la 6ème destination des flux entrants d'IDE en Afrique. L'Espagne constitue avec la France et l'Arabie Saoudite, les principaux investisseurs. Les IDE sont concentrés essentiellement dans le secteur de l'immobilier, suivi de l'industrie et du tourisme.

Grâce à son ouverture, à sa stabilité politique et à la prospérité économique, le Royaume constitue une plate forme idoine pour les investisseurs étrangers. Des secteurs comme l'automobile, l'outsourcing, les énergies renouvelables, le tourisme et l'aéronautique intéressent de plus en plus les opérateurs espagnols, et des entreprises ibériques participent à la réalisation de plusieurs chantiers d'envergure au Maroc.

L'adjudication au groupe espagnol « Assignia » de contrats pour la construction de deux sections du futur TGV marocain, démontre l'intérêt de l'entreprise espagnole pour le marché marocain.

Arrivées de touristes espagnols : l'Espagne est un marché prioritaire qui dispose d'un grand potentiel vu sa proximité avec le Maroc. En effet, le flux de touristes en provenance d'Espagne a connu une croissance continue ces 6 dernières années, passant de 1,5 million d'arrivées (MRE compris) en 2007 à 2 millions en 2011, soit un taux de croissance annuel moyen de 6,66%. Pour les arrivées de touristes espagnols uniquement, le gouvernement table sur un million de touristes à l'horizon 2015 contre 800.000 en 2012.

Au niveau de la coopération au développement, Madrid consacre chaque année plus de 60 millions d'Euros en dons, subventions, microcrédits et coopération financière, avec une priorité clairement marquée pour le social, utilisant comme ligne les orientations de l'INDH.

Coopération décentralisée : Les relations de coopération entre le Maroc et les communautés autonomes espagnoles sont marquées par des dynamiques à plusieurs vitesses tant au niveau politique qu'au niveau économique. Le Maroc entretient des relations denses et des liens privilégiés avec quelques régions espagnoles à savoir : la Catalogne, l'Andalousie et les Iles Canaries, devenues au fil des ans des partenaires traditionnels.

La Catalogne, partenaire principal du Maroc, entretient de bonnes relations avec le Maroc. De même, c'est le premier partenaire commercial espagnol du Maroc avec 300 entreprises implantées dans notre pays. Afin de donner une nouvelle impulsion à ces relations, notamment au niveau économique, le Président Artur Mas a effectué une visite officielle, du 28 février au 2 mars 2012, accompagné d'une importante délégation de chefs d'entreprises catalans.

Pour sa part, le chef de gouvernement, M. Abdel-Ilah Benkiran, a effectué une visite à Barcelone, les 19 et 20 mai 2012, au cours de laquelle il a plaidé pour l'intensification de la coopération

économique entre le Maroc et la Catalogne, à travers le renforcement de la présence des investisseurs catalans dans le Royaume, notamment par l'établissement des partenariats entre les PME catalanes et leurs homologues marocaines pour développer des projets dans des domaines prometteurs comme l'agriculture. Le chef de gouvernement a également évoqué avec le président catalan, M. Artur Mas, plusieurs questions d'intérêt commun, notamment la situation des ressortissants marocains établis en Catalogne dans le contexte de la crise économique.

M. Mas a souligné l'importance qu'accorde la Catalogne à l'intensification de ses relations de coopération avec le Maroc, appelant à promouvoir davantage les échanges commerciaux et économiques entre les deux parties.

La relation entre le Maroc et l'**Andalousie** représente un modèle de coopération transfrontalière. L'Andalousie et le Maroc sont unis par des liens d'amitié séculaires. Du point de vue économique, l'Andalousie représente 17% des échanges économiques entre le Maroc et l'Espagne. La dernière visite officielle au Maroc de M. José Antonio Griñan Martínez, Président du Gouvernement Autonome de l'Andalousie, date de septembre 2009.

Il y a lieu de signaler que les élections régionales organisées en Andalousie, le 25 mars 2012, ont été remportées par le Parti Populaire, sans atteindre une majorité suffisante pour s'installer au pouvoir. Cependant, suite à une coalition entre PSOE et IU « Gauche Unifiée », le député socialiste (PSOE) M. José Antonio Griñan, a été élu nouveau Président de la Communauté Autonome d'Andalousie (fief du PSOE).

Il convient de rappeler que le parti IU, allié inconditionnel du « polisario » et dont le négociateur de la coalition avec le PSOE-A a été l'eurodéputé Willy Meyer (connu pour son activisme pro-polisario), ne ménagera, certainement, aucun effort pour défendre et imposer ses positions hostiles à notre pays au sein du gouvernement et du parlement andalou, et exercer des pressions sur le PSOE-A, connu pour sa position positive à l'égard de la question du Sahara, tel qu'il a été exprimé à maintes reprises par le Président Griñan.

Pour sa part, l'**Archipel canarien**, entretient également des relations étroites et amicales avec le Maroc caractérisées par des relations davantage fluides au cours des dernières années. Les Canaries s'intéressent particulièrement au sud du Maroc (région du Souss-massa-draa).

Dans le but de renforcer davantage les relations économiques, le président du gouvernement autonome des Iles Canaries, M. Paulino Rivero Baute, a effectué, les 12 et 13 avril 2012, une visite officielle au Maroc à la tête d'une délégation comprenant des officiels et des hommes d'affaires canariens.

Au cours de cette visite, le président canarien a été reçu en audience par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 12 avril, à Casablanca, et a eu des rencontres avec les hauts responsables marocains, notamment le chef de gouvernement et le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération. (À signaler que le Président des Iles Canaries a émis le souhait de se rendre de nouveau en visite au Maroc au cours du premier trimestre 2014).

Par ailleurs, la visite de travail au Maroc effectuée par le Président de la Communauté Autonome des **Iles Baléares**, en janvier 2013 et par le Président de la Communauté Autonome **de Murcie**, en avril 2013, confirment l'excellence des relations bilatérales tant au niveau central qu'au niveau régional.

Concernant la coopération avec l'Union Européenne, il y a lieu de signaler le soutien important apporté par l'Espagne au rapprochement Maroc-UE, liés par le Statut avancé qui constitue une reconnaissance aux acquis du Maroc en matière d'ouverture politique, de consolidation de l'Etat de droit, du respect des Droits de l'Homme et de la modernisation économique.

L'Espagne et le Maroc sont convaincus de l'importance de renforcer davantage le Partenariat entre le Maroc et l'UE sur la base des valeurs partagées, de l'appropriation commune, du respect mutuel et des intérêts communs en vue de relever les défis présents et futurs. Ils demeurent engagés en faveur de l'approfondissement du dialogue politique entre le Maroc et l'UE conformément au document conjoint sur le Statut avancé et dans l'esprit du 1^{er} sommet Maroc-UE tenu à Grenade, en mars 2010.

Les deux pays ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer ensemble pour la réalisation des objectifs arrêtés d'un commun accord dans le cadre du Partenariat Maroc-UE, et de bâtir des relations plus fortes, solidaires et mutuellement bénéfiques. Ils ont souligné leur engagement à mettre en œuvre le futur Plan d'action Maroc-UE et explorer les voies pour la mise en place d'un nouveau cadre relationnel qui remplacera l'Accord d'Association permettant l'évolution des relations Maroc-UE vers un « Partenariat Privilégié ».

Le renouvellement du Protocole d'Accord Maroc-UE dans le domaine de la Pêche permettra de renforcer la coopération halieutique entre le Maroc et les Etats membres de l'UE et d'enrichir le Partenariat exemplaire qui lie le Maroc et l'UE.

Les deux pays se sont félicités du lancement d'un dialogue entre le Maroc et l'UE sur le partenariat « Migration, Mobilité et Sécurité » et considèrent que ce nouveau concept européen doit apporter une réponse globale, équilibrée et novatrice dans les domaines de la migration légale, la migration irrégulière, le développement et l'asile.

L'Espagne et le Maroc continueront à jouer un rôle actif et prépondérant dans leur espace euro-méditerranéen et s'engagent à soutenir toutes les initiatives régionales méditerranéennes visant à encourager l'établissement d'une Zone de paix, de stabilité et de prospérité partagée et à poursuivre leur étroite coordination au sein des différents Fora euro-méditerranéens, notamment dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (UpM), qui souhaitent devenir un instrument privilégié de coopération et de collaboration entre l'Union européenne et les pays du sud de la méditerranée.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner la décision prise par sept pays européens de mettre en place un Groupe méditerranéen afin de discuter des problèmes communs aux deux rives de la Méditerranée, notamment l'immigration et le développement économique pour y trouver des réponses appropriées. De la rive nord de la Méditerranée, ce groupe est constitué par l'Espagne, le Portugal, la France, l'Italie, la Grèce, Chypre et Malte.

Au niveau africain, les deux pays ont manifesté leurs préoccupations partagées sur la montée de l'insécurité et de l'instabilité, de l'AQMI et des trafics de tous genres dans la région sahélo-saharienne. A cet effet, les deux pays ont insisté sur les voies et moyens permettant de faire face à ces menaces avec efficacité et pérennité à travers une approche inclusive et des mécanismes transrégionaux de coopération de concertation et de coordination.

De même, les deux pays ont souligné leur volonté partagée de développer et d'approfondir une coopération tripartite au niveau des pays de l'Afrique de l'ouest avec lesquels le Maroc a des liens forts et de renforcer la présence des entreprises des deux pays sur les marchés africains.

Au niveau de l'Amérique latine, le Maroc participe activement en tant que membre observateur aux travaux des Sommet Ibéro-américain, dont le dernier a eu lieu à Panama, en octobre 2013. La participation efficace du Maroc au Sommet, tenu les 16 et 17 novembre 2012 à Cadix, a constitué une occasion pour conforter et asseoir sa projection stratégique en direction de l'espace ibéro-américain.

Échange de visites : Bilan

- ✓ 3 Octobre 2012 : tenue de la 10^{ème} Réunion de Haut Niveau Maroc-Espagne, sous la présidence des chefs de gouvernements des deux pays, MM. Abdelilah Benkirane et Mariano Rajoy ;
- ✓ 17-18 Novembre 2012 : participation du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Dr. Saad Dine El Otmani, au Sommet Ibéro-américain, à Cadix à l'invitation de l'Espagne ;
- ✓ 22 Novembre 2012 : visite du ministre de l'Équipement et du Transport, M. Aziz Rabbah, à Tenerife (Iles Canaries), pour assister à la 3^{ème} édition du Salon Atlantique de Logistique et du Transport (SALT III). Le Maroc était l'invité d'honneur ;
- ✓ 21-22 Janvier 2013 : visite de travail du président des Îles Baléares, M. José Ramon Bauza ;
- ✓ 25 Janvier 2013 : réunion à Rabat des ministres de l'Intérieur du Maroc, de l'Espagne, de la France et du Portugal (G4), dans le cadre du renforcement de la coopération policière entre les quatre pays ;
- ✓ Participation du Ministre du Tourisme, M. Lahcen Haddad, au Salon International du Tourisme (FITUR 2013), à Madrid ;
- ✓ 21 et 22 Janvier 2013 : visite de travail au Maroc de M. José Ramon Bauza, président des Îles Baléares, a effectué une, les, à l'invitation du Ministre de l'Équipement et des Transports, M. Aziz Rabbah ;
- ✓ 5 Février 2013 : visite à Murcie du Ministre de l'Équipement et des Transports, M. Aziz Rabbah, qui s'est entretenu avec le Président de cette région ;
- ✓ 10-11 Février 2013 : le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, Dr. Saad Dine El Otmani a présidé avec son homologue espagnol, José Manuel Garcia Margallo, l'ouverture, à Madrid, du 1^{er} séminaire sur la promotion de la Médiation en Méditerranée. Cette réunion s'inscrit dans le cadre du suivi de l'initiative maroco-espagnole sur le «Renforcement de la médiation dans la Méditerranée», lancée le 28 Septembre 2012, à New York, en marge de la 67^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- ✓ 18-20 Février 2013 : visite de M. Jesús Gracia, Secrétaire d'Etat à la Coopération Internationale, reçu par M. Youssef Amrani, Ministre Délégué aux Affaires Etrangères. Cette visite s'inscrit dans le cadre des recommandations approuvées par la 10^{ème} RHN, et vise à présenter un projet de programme de gouvernance démocratique « MASAR » ;

- ✓ 2 Avril 2013 : visite à Madrid du Ministre Délégué aux Affaires Etrangères et à la Coopération, M. Youssef Amrani, qui s'est entretenu avec le Chef de la diplomatie espagnole, José Manuel Garcia-Margallo ;
- ✓ 14-16 Avril 2013 : visite de M. Abdellatif Loudiyi, Ministre Délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de l'Administration de la Défense Nationale, à l'invitation du Ministre espagnol de la Défense ;
- ✓ 24-25 avril 2013 : Visite du Président de la Communauté autonome de Murcie.
- ✓ 6-7 Mai 2013 : visite du Chef de l'Unité Militaire d'Urgences (UME), le Général de Corps d'Armée César Muro Benayas, pour connaître les capacités de notre pays pour face aux urgences provoquées par des catastrophes naturelles. Il s'est réuni avec l'Inspecteur Général des Forces Armées Royales (FAR), le Général de Corps d'Armée Abdelaziz Bennani, et avec le Général Inspecteur de la Protection Civile ;
- ✓ 7 Mai 2013 : visite de M. Alejandro Abellan, Directeur Général de la Coordination des Politiques Communautaires et des Affaires Générales de PUE ;
- ✓ 26-29 Mai 2013 : visite du Président de Tenerife (Iles Canaries) M. Ricardo Melchior, à la tête d'une importante délégation de la région ;
- ✓ 31 Mai 2013 : visite de Mme Joana Ortega, Vice-présidente de la Communauté Autonome de la Catalogne, qui s'est entretenue avec le Ministre Délégué aux Affaires Etrangères et à la Coopération, M. Youssef Amrani. Cette visite entre dans le cadre de la présidence catalane de la Commission Inter-méditerranéenne de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) ;
- ✓ 6 Juin 2013 : visite de Mme Carmen Vela Olmo, Secrétaire d'Etat à la Recherche, au Développement et à l'Innovation, qui s'est entretenue avec le Ministre Délégué aux Affaires Etrangères et à la Coopération, M. Youssef Amrani ;
- ✓ 7-8 Juin 2013 : visite de M. Manuel Cavero, Secrétaire Général du Congrès des Députés, et de M. Manuel Alba, Secrétaire Général du Sénat, pour préparer avec leurs homologues marocains la tenue du 2^{ème} Forum Parlementaire Hispano-Marocain ;
- ✓ 17 juin 2013 : participation de M. Aziz Rabbah, Ministre de l'Equipement et du Transport à la cérémonie de lancement du projet « Logismed Training Activities », organisé par le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, à Barcelone ;
- ✓ 8 Juillet 2013 : tenue à Rabat des travaux du 2ème séminaire international sur la promotion de la médiation en Méditerranée avec la participation du Secrétaire d'Etat espagnol à la Coopération Internationale et pour l'Amérique Ibérique, M. Jesus Manuel Gracia Aldaz ;
- ✓ 23-24 Septembre 2013 : participation des présidents des deux Chambres du parlement marocain, MM. Karim Ghellab et Mohamed Cheikh Biadillah, au 2^{ème} Forum Parlementaire maroco-espagnol, tenu à Madrid ;
- ✓ 7 octobre 2013 : Visite du Secrétaire d'Etat espagnol à la Sécurité, M. Francisco Martinez, qui a eu une réunion de travail avec le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, M. Cherki Draiss, axée notamment sur les moyens de renforcer la coopération sécuritaire entre les deux pays ;
- ✓ 23 Octobre 2013 : participation du Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Salaheddine Mezouar, aux travaux du 1^{er} Forum économique de l'Ouest de la Méditerranée, à Barcelone ;
- ✓ 24 Octobre 2013 : visite à Madrid du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, M. Salaheddine Mezouar, reçu en audience par le Roi Juan Carlos d'Espagne, en plus de s'être entretenu avec le Président du Gouvernement, avec son homologue espagnol et le président du Sénat.
- ✓ Participation du Ministre du Tourisme, M. Lahcen Haddad, au Salon International du Tourisme (FITUR 2014), à Madrid ;
- ✓ 27-28 janvier 2014 : Visite de travail de M. Aziz Rabbah, Ministre de l'Equipement et du Transport, aux Iles Baléares.

2. القمم الثنائية فرصة لتمتين العلاقات الخارجية لإسبانية

عقدت وزارة الخارجية والتعاون عدة قمم مع فاعلين أوروبيين على مستوى الاتحاد الأوروبي، وذلك من أجل التباحث حول القضايا ذات الاهتمام المشترك كالبحث عن توافقات حول السياسة الاقتصادية والنقدية للاتحاد الأوروبي، وكذا سياسة الجوار الأوروبية مع دول شمال إفريقيا، بالإضافة إلى توحيد المواقف والرؤى حول القضايا الدولية كالسلام في الشرق الأوسط والأزمة السورية.

وفي هذا الصدد، شهدت سنة 2013 عدة قمم جمعت إسبانيا بكل من ألمانيا والبرتغال وبولونيا وفرنسا.

3. ترشح إسبانيا لعضوية مجلس الأمن

تسعى إسبانيا لعضوية مجلس الأمن خلال الفترة ما بين 2015 و2016. وتهدف من خلال هذه المشاركة بأن تكون فاعلا دوليا نشيطا، وقد سبق لها أن انتخبت لعضوية مجلس الأمن كان آخرها برسم الفترة ما بين 2003 و2004.

وتجدر الإشارة، أن إسبانيا شاركت في أكثر من 50 مهمة لحفظ لسلام منذ 1989 سواء في إطار الأمم المتحدة أو الاتحاد الأوروبي أو الحلف الأطلسي.

4. إسبانيا والولايات المتحدة الأمريكية

توصف العلاقات الإسبانية الأمريكية بالمتازة، حيث شملت العلاقات الثنائية مجالات مختلفة، كالتعاون الأمني بين البلدين، و تكثيف التشاور السياسي، بالإضافة إلى المجال الاقتصادي والثقافي. وتعتبر إسبانيا الولايات المتحدة الأمريكية حليفا استراتيجيا مهما خارج الاتحاد الأوروبي.

5. سياسة إسبانيا تجاه القارة الإفريقية

تشكل القارة الإفريقية أولوية كبيرة في السياسة الخارجية لإسبانيا، فمن جهة القرب الجغرافي، ومن جهة أخرى الأهمية الإستراتيجية للقارة الإفريقية بالنسبة للسياسة الخارجية الإسبانية. وفي هذا الصدد تأتي مشاركة كاتب الدولة في الشؤون الخارجية الإسباني كونزالو دي بنيتو في "أديس أبابا" في القمة 20 للإتحاد الإفريقي، ومشاركة القوات الإسبانية في قوات حفظ السلام الفرنسية في مالي، وسعي حكومة إسبانيا إلى تكثيف التعاون مع دول الساحل خصوصا دولة النيجر وليبيا من أجل إحقاق السلم.

6. اسبانيا وأوروبا

تضمن التقرير التنويه بالعمل الكبير الذي قام به كاتب الدولة الاسباني المكلف بالاتحاد الأوروبي "إنيكو دي فيغو" في سنة 2013، حيث شارك في التحضير لاجتماعات لمجلس أوروبا وكذا لاجتماعات رؤساء الدول والحكومات. كما شارك بفعالية في المفاوضات التي أدت إلى المصادقة على الإطار المالي للاتحاد الأوروبي برسم الفترة ما بين 2014 2020، والتي ستكون نتائجها إيجابية على اقتصاد الإتحاد الأوروبي كما على اسبانيا. ومن جهة أخرى، ثمن التقرير قيام كاتب الدولة بالعديد من الزيارات لعواصم الدول الأوروبية لشرح سياسة الحكومة الاسبانية الإصلاحية في المجال الاقتصادي، كما أولت اسبانيا اهتماما خاصا بأوروبا الشمالية من خلال تكثيف الزيارات، باعتبارها دول اقتصادية صاعدة.

ومن جهة أخرى، انعقد ببرشلونة الفورو الاقتصادي الأول لدول غرب المتوسط في إطار الحوار 5+5، كما شارك وزير الخارجية في المؤتمر الخامس ضد عقوبة الإعدام بمديرد.

7. اسبانيا وإيروأمريكا

تمثل إيبيروأمریکا أهمية إستراتيجية في أجندة السياسة الخارجية الاسبانية، وفي هذا الصدد قام كاتب الدولة في التعاون الدولي وإيبيروأمریکا "خيسوس غراسيا" بأكثر من 30 زيارة لدول أمريكا والكارايبى، كما شارك في الملتقيات الدولية في العديد من عواصم دول أمريكا اللاتينية. وتسعى اسبانيا لتقوية حضورها القوي في هذه المنطقة من العالم خصوصا مع تراجع نفوذها التاريخي في الأونة الأخيرة متأثرا بالأزمة الاقتصادية العالمية.

ومن جهة أخرى، قام الأمير فيليبى بزيارات عديدة، حيث شارك في حفلي تنصيب كل من "رافاييل كوريا" في الإيكوادور، و"أوراسيو كورتيس" في الباراغواي. كما شارك في قمة 23 الإيبيروأمریکا في جمهورية بنما، وافتتح اللقاء السادس لمجلس رجال أعمال أمريكا اللاتينية في العاصمة بنما، والذي ضم أكثر من 500 شخصية من عالم المال والأعمال.

8. اسبانيا والأهمية الجيوستراتيجية لآسيا

بمناسبة الذكرى 40 للعلاقات الاسبانية الصينية، قام وزير الخارجية "خوسي مانويل غارسيا مارغايو" بزيارة إلى بكين، التقى خلالها بالمسؤولين الصينيين. وسعى الطرفان من خلال هذه الزيارة إلى تقوية العلاقات الثنائية بين البلدين في شتى المجالات، خصوصا منها الشق الاقتصادي.

ومن جهة أخرى، شكلت اليابان شريكا أساسيا لاسبانيا سنة 2013، حيث ارتفعت صادرات اسبانيا نحو اليابان ب 13 في المائة، كما ارتفع عدد السياح اليابانيين بشكل ملحوظ. وتتميز

أجندة الشراكة لسنة 2014 بأنشطة جد مكثفة تهم مجالات السياسة والاقتصاد والثقافة، وأيضاً من خلال تبادل الزيارات بين مسؤولي البلدين.

كما تقوت العلاقات الاسبانية الكزاخستانية من خلال التوقيع على اتفاقية التعاون السياسي بين البلدين وذلك على هامش زيارة وزير الخارجية الكازخي لمدريد "بيرلان إيدريسوف". ومن جهته، قام كاتب الدولة في الخارجية "كونزالو بنيتو" بزيارة إلى كل من الفيتنام، كوريا الجنوبية، السنغافور، منغوليا.. الخ.

9. اسبانيا والمغرب الكبير

تعتبر العلاقات الثنائية بين المغرب واسبانيا من الأولويات الإستراتيجية للسياسة الخارجية الاسبانية. وفي هذا الصدد، قام رئيس الدولة الاسبانية الملك خوان كارلوس في يوليو 2013 بزيارة عمل للمغرب كرست من متانة العلاقات الممتازة التي تجمع البلدين في السنوات الأخيرة. وكان الملك خوان كارلوس مرفوقاً بتسعة من وزراء الخارجية السابقين، في إشارة إلى استمرار جودة العلاقات بين البلدين وتواصلها في الزمن، بغض النظر عن اختلاف الوزراء بألوانهم السياسية المختلفة. ويشمل التعاون بين اسبانيا والمغرب مجالات مختلفة ومتعددة تشمل مجالات السياسة والاقتصاد، والثقافة وغيرها.. الخ

ومن جهة أخرى، وعلى هامش انعقاد الجمعية العامة للأمم المتحدة نهاية سنة 2013، وقعت اسبانيا والجزائر على بيان ثنائي من أجل إستراتيجية مائتة ناجعة في غرب المتوسط. وتأتي هذه الاتفاقية لتكرس من علاقات ثنائية بين البلدين تصفها اسبانيا بالممتازة.

10. اسبانيا والشرق الأوسط

يعتبر الشرق الأوسط منطقة إستراتيجية وحيوية للسياسة الخارجية الاسبانية، وفي هذا الإطار قام "مارغايو" بزيارة لكل من الأردن، الأراضي الفلسطينية، وإسرائيل، ولبنان.

ومن جهة أخرى، شغلت الأزمة السورية حيزاً كبيراً من اهتمامات السياسة الخارجية الاسبانية، حيث تراقب اسبانيا عن كثب التطورات السياسية والعسكرية على الأرض، وتدين الوضع الإنساني المزري للمدنيين السوريين. وفي هذا الإطار، تعمل اسبانيا مع حلفائها في المجتمع الدولي على إيجاد حل سياسي توافقي يوقف نزيف الدم السوري. وتجدر الإشارة في هذا الصدد، أن اسبانيا قدمت ما بين سنة 2012 و سنة 2013 حوالي 8.8 مليون أورو من المساعدات الإنسانية للشعب السوري.

11. جبل طارق في أجندة السياسة الخارجية

شكل جبل طارق قضية محورية في اهتمامات السياسة الخارجية الاسبانية عقب أزمات متتالية كادت أن تعصف بالعلاقات الثنائية الاسبانية والبريطانية. وفي هذا الإطار، أكد رئيس الحكومة "ماريانو راخوي" في خطابه أمام الجمعية العامة للأمم المتحدة في شنتبر 2013 على ضرورة استئناف المفاوضات الثنائية حول السيادة على جبل طارق المتنازع عليها بين اسبانيا والمملكة المتحدة.

خلاصات.

نلاحظ أن أجندة السياسة الخارجية الاسبانية في سنة 2013 شملت مجالا جيوساسيا يمتد للقارات الأربع،

أهمية المجالات الجغرافية في الأجندة السياسة تختلف بشكل تناسبي مع الأولوية التي توليها لكل مجال جيوسياسي على حدة، إذ نلاحظ ضعف الحضور السياسي الاسباني في أستراليا وكندا والدول الأنكلوسكسونية، فيما نلاحظ حضورها المكثف في أوروبا ودول أمريكا اللاتينية، كما يشكل شمال إفريقيا خصوصا المغرب منه مجالا حيويا نشيطا للسياسة الخارجية الاسبانية سواء على مستوى التعاون الثنائي أو على مستوى المتعدد الأطراف، 5+5،

نلاحظ أن التقرير تعرض بشكل أفقي لأهم انجازات المملكة الاسبانية في مجال السياسة الخارجية، فيما أغفل العوائق الكثيرة المترتبة عن هذه السياسات، كالصعوبات التي باتت تلقاها اسبانيا في أمريكا اللاتينية ولعل آخرها فشل القمة الايبيروأمريكية في بنما،

شكلت الأزمة الاقتصادية في اسبانيا عائقا أساسيا في تراجع التأثير التاريخي للحضور الاسباني في دول أمريكا اللاتينية، خصوصا مع جبهة المعارضة للحضور الاسباني بالمنطقة والتي تنزعها فينزويلا،

كما أن تقلص المساعدات المالية الاسبانية للدول النامية، والتقليص من الحضور العسكري للبعثات الاسبانية في الخارج أثر سلبا على حضور اسبانيا داخل منظومة المجتمع الدولي.

Relations Maroc-Union Européenne

L'évolution des relations entre le Maroc et l'UE se poursuit de manière soutenue à travers le renforcement de la coopération entre les deux parties dans les domaines politique, économique, social et humain.

Cette dynamique a été confirmée à l'occasion de la 11ème session du Conseil d'Association Maroc-UE (Bruxelles, 16 décembre 2013) au cours de laquelle les deux parties se sont félicitées du bilan positif des réalisations dans le cadre du Partenariat Maroc-UE au titre de l'année 2013, en insistant notamment, sur la qualité du dialogue politique aux niveaux bilatéral et multilatéral, l'adoption du Plan d'action pour la mise en œuvre du Statut avancé (PASA), l'adoption du Protocole de pêche, l'établissement d'un Partenariat pour la Mobilité, le lancement des négociations sur l'ALECA et sur l'Accord relatif à la protection des indications géographiques pour les produits agricoles.

Il y a lieu de saluer la participation du Ministre espagnol des Affaires Etrangères à cette session du Conseil d'association et de l'appui exprimé par l'Espagne, à cette occasion, en faveur de la consolidation du Partenariat maroco-européen.

Souligner que l'Espagne pourrait contribuer activement à la réalisation des objectifs ambitieux que le Maroc et l'UE se sont fixés dans le cadre du Plan d'action pour la mise en œuvre du Statut Avancé, visant l'établissement d'un Espace de valeurs partagées et un Espace Economique Commun.

Rappeler les principales questions inscrites à l'agenda des relations entre le Maroc et l'UE :

* Le **renforcement du dialogue Politique** entre le Maroc et l'UE est nécessaire pour relever les défis communs de sécurité, de développement et de la consolidation de la paix, notamment en Afrique. L'Espagne pourrait agir en faveur de l'élargissement de ce dialogue à d'autres structures thématiques et géographiques du Conseil de l'UE tels que les Groupes Maghreb-Mashrek, Afrique et les comités Terrorisme, ...).

L'Espagne pourrait, également, appuyer la participation du Maroc aux réunions du Conseil « Affaires Etrangères » de l'UE pour échanger sur des sujets d'intérêt commun.

* La poursuite des négociations pour la conclusion **d'un Accord de Libre échange complet et Approfondi**, incluant les services et le droit d'établissement, premier de son genre dans la région Sud méditerranéenne. Cet accord permettra la levée des obstacles techniques au Commerce, l'amélioration de l'accès aux marchés, du climat des affaires ainsi qu'une intégration plus poussée de l'économie marocaine à celle de l'UE. Le troisième round de négociations s'est tenu à Rabat au cours de la semaine du 20 janvier où des avancées ont été réalisées.

Il est nécessaire de parvenir à la conclusion d'un Accord, ambitieux, équilibré et novateur, prenant en considération la dimension développement, les spécificités et les attentes du Maroc, notamment en matière d'adaptation des règles d'origine préférentielles et de facilitation du mouvement des personnes. Un appui technique et financier approprié de l'UE, pour la mise en place des conditions favorables à l'application de l'ALECA, est fondamental.

* Le processus de ratification par le Maroc du **Protocole de Pêche** signé avec l'UE, le 18 novembre 2013, suit son cours. Le projet de Protocole a été adopté au Conseil des Ministres du 20 janvier 2014 et fera l'objet prochainement d'une discussion au Parlement. Il y a lieu de saluer les efforts consentis par le gouvernement espagnol en vue de l'adoption par les Institutions européennes de ce Protocole qui permet de répondre aux attentes des deux parties et de renforcer le cadre juridique régissant la coopération bilatérale.

* Comme prévu dans le cadre de l'Accord sur la libéralisation des produits agricoles, agricoles transformés et produits de la pêche conclu entre le Maroc et l'UE, les deux parties mènent des discussions pour la conclusion d'un **Accord sur la protection des indications géographiques** des produits agricoles et des denrées alimentaires. Il est nécessaire que les deux parties parviennent à un Accord qui tient compte de leurs intérêts réciproques.

* Après la signature le 7 juin 2013 de la Déclaration politique conjointe établissant un **Partenariat pour la Mobilité**, premier du genre dans le voisinage Sud, le Maroc et l'UE poursuivent les discussions en vue de finaliser l'annexe qui portera les actions concrètes à mettre en œuvre dans les volets de la migration, légale, illégale, Développement et Asile de manière équilibrée. Ce partenariat novateur constitue le cadre approprié pour renforcer la coopération entre le Maroc et l'UE en la matière, à la lumière de la nouvelle politique marocaine dans le domaine de la migration, basée sur une approche globale et humaniste. Il est fondamental que l'UE apporte un appui additionnel et spécifique pour assurer le succès à cette nouvelle politique.

Il convient de saluer l'adoption par le Conseil de l'UE de la décision mandatant la Commission européenne à ouvrir les négociations avec le Maroc pour conclure un Accord sur la facilitation de visas et souhaiter que ce nouvel Instrument, qui devrait profiter à plusieurs catégories de personnes, permette d'encourager les échanges humains, en perspective de la libéralisation des visas.

* Le renforcement de **l'appui financier européen** au Maroc est nécessaire pour l'accompagner dans ses choix de modernisation et de développement. L'UE devrait accroître l'enveloppe financière consacrée au Maroc dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage (IEV) au titre de la programmation financière 2014-2020 et entamer une réflexion afin de faire évoluer la coopération financière vers une nouvelle logique, comparable en volume et en procédures aux instruments financiers issus de la politique régionale et des fonds de cohésion de l'Union Européenne.

S'agissant de **la Coopération transfrontalière**, la partie marocaine a manifesté lors du dernier Conseil d'Association, sa disposition à participer au programme de Coopération transfrontalière Bassin Mid Atlantique impliquant l'Espagne et le Portugal.

A cet égard, une première réunion exploratoire s'est tenue à Madrid, le 09 janvier 2014, et a permis de discuter du Champs d'application géographique du programme, de son budget, de ses structures institutionnelles ainsi qu'en ce qui concerne les différentes étapes de sa préparation.

Il est nécessaire que ce projet, dont le budget pourrait atteindre 200 millions d'euros, prenne en considération les préoccupations du Maroc, notamment :

L'inclusion des provinces du sud sans aucune exclusion ni mention qui pourrait mettre en doute leur appartenance au Maroc, genre « territoires sous juridiction et administration marocaine » ;

L'exclusion des présides occupés de Sebta et Melilia dudit programme.

Une deuxième réunion est prévue à Rabat, au mois de mars prochain pour valider les règles et procédures techniques et désigner l'autorité de gestion (L'Espagne est intéressée par cette fonction).

Incident survenu au large des cotes marocaines près de Nador

Chronologie

Le décès des deux ressortissants espagnols d'origine marocaine, Mohamed Amin Mohamed Driss et Abdeslam Ahmed Ali (*Amin et Pishy*), originaires de Melilia, qui se trouvaient à bord d'une embarcation, s'est produit le 27 octobre 2013, lors d'une course poursuite, au large des côtes marocaines, près de Nador, dans une zone appelée « Punta Negri ».

En réaction, le Ministère espagnol des Affaires étrangères a demandé à son homologue marocain des informations sur les circonstances de cet incident.

Selon la partie marocaine, ces jeunes avaient refusé d'obtempérer aux ordres d'une patrouille de la Marine Royale marocaine de s'arrêter pour une opération d'inspection et ont même voulu heurter le patrouilleur avec leur zodiac.

En outre, le ministre des Affaires étrangères García-Margallo, serait même appelé à comparaître devant le Congrès espagnol pour donner des explications sur cet incident, qui a été suivie avec grande attention par les autorités espagnoles et a connu une large couverture médiatique en Espagne.

Le 3 novembre 2013 :

Le Directeur des Affaires Européennes a reçu, à sa demande, le Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade d'Espagne à Rabat, M. Camilo Villarino, qui est venu pour informer du souhait des autorités de son pays de disposer d'éléments d'informations sur les raisons ayant amené la Marine Royale à utiliser des armes à feu, suite à l'incident survenu, le dimanche 3 novembre 2013, dans les eaux territoriales marocaines près de la ville occupée de Sebta, et ce dans le but de pouvoir répondre aux interrogations de la presse et de l'opinion publique espagnoles.

A cette occasion, tout en soulignant l'excellence des relations de coopération entre les deux pays dans la lutte contre le trafic de drogues, le diplomate espagnol a rappelé qu'en l'espace d'un mois, deux incidents similaires se sont produits, le premier le 10 octobre, près de Tanger et le deuxième le 27 octobre, près de Nador. A ce propos, il a suggéré la tenue d'une réunion entre experts des deux pays en vue de mieux faire face à d'éventuelles situations dans l'avenir.

Le Ministère marocain de l'Intérieur a été saisi par le Département, le 15 novembre 2013, demandant obtenir des éléments de réponse à communiquer à la partie espagnole et de donner son avis quant à la tenue de la réunion proposée par le diplomate espagnol.

Le samedi 2 novembre une manifestation a été convoquée, à Melilia, en solidarité avec les familles des victimes, et le **dimanche 10 novembre** 2013 une deuxième manifestation a été convoquée, également à travers les réseaux sociaux, exigeant aux autorités espagnoles de demander des éclaircissements sur les faits et demandant que justice soit faite.

Le 18 décembre, les parents des deux victimes ont été reçus au Ministère espagnol des Affaires Etrangères et de la Coopération

Le 23 décembre 2013 :

La Direction des Affaires Européennes a, également, reçu, le 23 décembre 2013, à sa demande, le Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade d'Espagne à Rabat, M. José Luis Lozano-Garcia, qui a remis une Note Verbale au sujet de cet incident.

Le diplomate espagnol a fait part de la préoccupation des autorités de son pays sur cet incident qui, a-t-il souligné, est suivi de près aussi bien par les familles de victimes, que par les parlementaires et les médias espagnols, notamment, suite à la publication par la presse espagnole, des résultats de l'autopsie réalisée par les services espagnols compétents, le 30 octobre 2013, un jour après celle effectuée par les services compétents marocains de Nador, et dont les résultats n'ont pas encore été dévoilés.

Il est à signaler que le Ministère espagnol des Affaires Etrangères a convoqué le Chargé d'Affaires a.i. près l'Ambassade du Maroc à Madrid, sur ce même sujet, l'informant de ce qui suit :

« ce sujet a fait l'objet d'un entretien tenu entre le Secrétaire d'Etat espagnol aux Affaires Etrangères, M. Gonzalo De Benito, et Monsieur le Ministre lors de leur rencontre à l'occasion de la 2^{ème} Conférence Ministérielle régionale sur la sécurité des frontières, tenue à Rabat, en novembre dernier,

un rapport « succinct » a été transmis au Secrétaire d'Etat espagnol aux Affaires Etrangères par Mme la Ministre Déléguée, le 2 décembre 2013,

les résultats de l'autopsie, sollicités par les familles, ont suscité des réactions et des pressions demandant des réponses plus détaillées de la part du Gouvernement espagnol, et réclamant le droit d'être informées et associées au processus en cours,

le Ministres espagnol des Affaires Etrangères a appelé, ce jour, son homologue marocain dont il attend la communication,

suite à la demande des familles et l'intérêt accordé à ce sujet par des parlementaires et la presse, le Gouvernement espagnol exprime son souhait à la partie marocaine de lui fournir **une réponse substantielle et plus d'informations sur ces décès** ».

En cette même date, le Ministère espagnol des Affaires Etrangères a publié un communiqué de presse concernant cet incident, dont on relève :

« La partie espagnole réitère sa demande aux autorités marocaines compétentes d'obtenir, dès que possible, les informations concernant l'enquête et les démarches judiciaires menées pour éclaircir les circonstances de cet incident. Ce ministère a envoyé des correspondances écrites et a effectué des démarches auprès de plus hauts responsables du Ministère marocain des Affaires Etrangères.

Le gouvernement espagnol a, en outre, réitéré aux autorités marocaines compétentes, son intention de continuer à soutenir les familles des victimes dans leur droit légitime de recevoir des informations ponctuelles et qui ont été éclairées sur les démarches entreprises par le gouvernement espagnol à ce sujet.



Direction des Affaires Consulaires et
Sociales

N° :10 /
DACS

مديرية الشؤون القنصلية والاجتماعية
رقم : م ش ق ج/10

Le Consulat Général d'Espagne à Nador a fourni, dès le début de ce drame, l'aide consulaire nécessaire aux familles des victimes ».

Selon la presse espagnole, les résultats de l'autopsie réalisée à Melilia, remis aux parents des victimes par le Tribunal de Première Instance de Melilia, montrent que les deux défunts auraient été agressés avant leur décès.

Les parents des deux victimes ont convoqué **une manifestation** à Melilia, le **vendredi 27 décembre 2013**, à partir de 16h00, demandant que « justice soit faite » et que l'Espagne exige du Maroc une enquête approfondie.

Une **autre manifestation** convoquée par les amis et familiers des victimes, a eu lieu au centre de Melilia, le **dimanche 26 janvier 2014**

LES RELATIONS CONSULAIRES ET SOCIALES

ENTRE LE MAROC ET L'ESPAGNE

I- Données statistiques

1) Statistiques globales

- **888937** ressortissants marocains résidaient en Espagne au 30 juin 2013 selon le Ministère espagnol du Travail et de la Sécurité Sociale ;

- **792489** personnes sont effectivement immatriculées dans l'application consulaire du MAEC à la date du 29 janvier 2014.

2) Statistiques par poste consulaire :

Poste consulaire	Nombre d'immatriculés
Algésiras	48673
Almeria	69087
Barcelone	191041
Bilbao	50886
Gerona	9371
Las Palmas	27433
Madrid	127415
Mallorca	17587
Séville	39212
Tarragona	74961
Valence	136823
Total	792489

**Source : Application consulaire du MAEC à la date du 29 janvier 2014 ;*

II – Principaux problèmes des Marocains résidant en Espagne

1) cas des mineurs non accompagnés :

Selon un rapport sur la migration en méditerranée, réalisé par le CARIM, les statistiques espagnoles indiquent que le nombre de mineurs marocains qui résident d'une manière illégale en Espagne a connu une augmentation importante au cours des dix dernières années.

Le Maroc a signé le 6 mars 2007, avec l'Espagne, un Accord de coopération dans le domaine de la prévention de l'immigration illégale des mineurs non accompagnés, leur protection et leur retour concerté. Cet accord remplace le mémorandum du 23 décembre 2003. Il a été ratifié par l'Espagne et vient d'être ratifié par le Maroc.

L'Accord prévoit des mesures de prévention, d'assistance et de protection et se fixe comme objectif de favoriser le retour concerté, sur la base de la préservation de l'intérêt supérieur de l'enfant, à travers la mise en place d'un dispositif d'accueil et de réinsertion, l'institution d'un comité de suivi et le financement par l'Espagne d'actions de protection et de retour volontaire concerté, ainsi qu'un cofinancement d'actions de prévention.

Les principales difficultés qui entravent l'application de cet Accord sont :

- La difficulté rencontrée en matière d'identification des enfants ;
- Le refus des enfants d'être rapatriés ;
- La non collaboration des parents qui ont pu être localisés ;

- La complexité de la procédure d'application.

En conclusion, si aucun progrès n'a pu être enregistré à court terme en matière de rapatriement des mineurs, le Maroc et l'Espagne ont pu tout de même engager une coopération fructueuse dans le domaine de la prévention qui semble être le seul champ d'action pouvant donner des résultats positifs à moyen et à long terme. Dans ce cadre, des projets visant la construction de 4 centres de réinsertion des mineurs d'âge ont été lancés dont 02 sont menés avec la Communauté de Madrid (à Tanger et à Marrakech) et 02 avec le Gouvernement central (à Nador et à Beni Mellal). Un cinquième centre est en cours de réalisation avec la contribution du Gouvernement de Catalogne, en coopération avec l'Entraide Nationale.

2) Poursuite et incarcération des délinquants marocains :

25 % des étrangers incarcérés en Espagne sont d'origine marocaine (4719 personnes en 2012). Le trafic des stupéfiants, le vol et l'immigration clandestine constituent 73 % des délits commis par les détenus de nationalité marocaine.

3) Problématique du renouvellement des cartes de séjour

Si, auparavant, la seule inscription dans les bureaux de travail donnait le droit au renouvellement des cartes de séjour, actuellement les autorités espagnoles posent des difficultés énormes pour le renouvellement des autorisations temporaires de séjour, exigeant un contrat de travail en vigueur. Autrement dit, pour pouvoir renouveler sa carte de séjour, avec autorisation de travailler en Espagne, toute personne étrangère doit justifier d'un contrat de travail en vigueur et avoir payé ses cotisations à la Caisse de sécurité sociale.

4) Impact de la crise économique sur les MRE

La conjoncture économique très difficile que traverse l'Espagne qui connaît l'un des taux de chômage les plus élevés en Europe (plus de 26 %) affecte directement les communautés étrangères résidant en Espagne.

Selon l'institut national espagnol (INE), le taux de chômage au sein de la communauté marocaine résidant en Espagne s'élève à 31%. Il touche plus de 80 000 personnes actives sur un total de 270 000 travailleurs réguliers.

III -Coopération judiciaire

La coopération judiciaire entre les autorités marocaines et espagnoles sont très développées, eu égard aux relations humaines intenses entre les deux pays.

Au cours de l'année 2013, deux dossiers ont revêtu une importance particulière :

L'extradition du dénommé Daniel Galvan au Maroc pour purger le reste de la peine à laquelle il a été condamné, suite à l'annulation de la grâce royale en sa faveur. Les autorités espagnoles semblent opter pour une incarcération de l'intéressé en Espagne.

La requête adressée par les autorités marocaines à leurs homologues espagnoles pour revoir la peine infligée au dénommé Haddou Chahid, incarcéré en Espagne pour enlèvement international de mineurs malgré sa collaboration dans la restitution de ses enfants à leur mère.

IV- Dialogue sur la migration

Un groupe migratoire mixte permanent maroco-espagnol, présidée pour la partie marocaine par le Ministre de l'Intérieur, tient des sessions régulières et se réunit également en sous-comités thématiques. La quinzième session devait se tenir en octobre dernier mais a été reportée en raison des nouveaux développements relatifs à la scène migratoire marocaine.

Note sur la kafala des enfants marocains abandonnés

Vers la fin de l'année 2012 et le début de l'année 2013, il y a pratiquement une année, la polémique question de la kafala des enfants marocains abandonnés a pris une nouvelle et complexe tournure, suite à la diffusion, en septembre 2012, d'une nouvelle circulaire du ministère marocain de la Justice et des Libertés, qui a conduit au blocage de plusieurs dossiers de demande de kafala, en faveur de nombreux couples de diverses nationalités, en particulier espagnols.

La nouvelle circulaire que le ministre Mustapha Ramid, a envoyée aux Parquets généraux du Royaume, consistait à arrêter et à rejeter les demandes d'adoption ou de Kafala, aux familles qui ne pouvaient pas justifier une résidence habituelle au Maroc, suspendant ainsi plus de 80 dossiers en cours.

Selon le ministre de la Justice la raison principale de ces rejets est la religion car la majorité des enfants adoptés par des non musulmans seraient poussés vers le christianisme. Si le Maroc autorise des familles non musulmanes à adopter des orphelins marocains, 30.000 enfants risquent d'être évangélisés dans les 20 prochaines années.

Cette question se posait avec une telle force et insistance qu'une réunion s'est tenue à l'ambassade d'Espagne au Maroc, en présence du Roi Juan Carlos et de quelques parents espagnols en instance de Kafala, suite à la nouvelle exigence du Maroc d'un certificat de résidence des parents adoptifs.

Le Roi d'Espagne, qui s'était auparavant entretenu avec Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a avoué aux parents la complexité de la situation «*Nous sommes en train de traiter la question, mais il faut savoir que c'est la justice qui aura le dernier mot*».

A l'occasion de sa visite en Espagne, le 7 mai 2013, le ministre de la Justice et des Libertés, M. Mustapha Ramid, a eu des entretiens avec son homologue espagnol M. Alberto Ruiz Gallardon sur les moyens de promouvoir les relations de coopération entre les deux pays dans le domaine de la Justice, dont une importante partie a concerné la question de la Kafala des enfants marocains par des familles espagnoles.

A cette occasion, le ministre marocain s'est engagé auprès de son homologue espagnol à accélérer la procédure de l'examen des juges des demandes d'adoption d'enfants marocains par des familles espagnoles. Le ministre Gallardón a plaidé pour « une solution qui soit avant tout humaine » à même de mettre un terme aux inquiétudes des parents.

La veille de cette rencontre, près de quarante familles espagnoles ont adressé une lettre ouverte aux deux ministres réclamant une solution d'urgence pour relancer leurs processus d'adoption, freinés à cause de la nouvelle norme.

D'autre part, il est à noter que, suite à la découverte d'une bande criminelle spécialisée dans l'« achat » des bébés du Maroc, dans le but de les vendre en Espagne à travers la ville occupée de Melilia, l'affaire de la Kafala des enfants marocains par des familles espagnoles a fait surface, causant un large écho aussi bien dans la presse espagnole que marocaine.

L'affaire de la kafala a revêtu un caractère politique, notamment, avec la demande du gouvernement espagnol au Maroc de changer les dispositions de la loi 01/15 relative à la Kafala des enfants abandonnés, et ce afin de résoudre le problème des **61 familles** espagnoles qui ont demandé l'adoption d'enfants orphelins marocains et de les aider à compléter les procédures correspondantes, après que le gouvernement marocain ait mis des conditions strictes sur les demandeurs de la Kafala.

La circulaire signée par M. Mustapha Ramid, exigeait que le postulant à la Kafala soit domicilié au Maroc de manière permanente, arguant que la sortie des enfants du Maroc, rend difficile de vérifier le respect des dispositions de la Kafala, qui stipule principalement la sauvegarde de la religion et de la nationalité de l'enfant.

Selon le ministre Ramid, un certain nombre d'étrangers, bénéficiaires de la Kafala des enfants marocains, interviennent dans le changement de leurs prénoms et dans la perte de leur foi. Il a souligné que la loi n'autorise que les étrangers résidant au Maroc à être des Kafils d'enfants marocains, ainsi que les Marocains résidant à l'étranger. La raison d'empêcher des étrangers d'être des Kafils d'enfants marocains réside dans la difficulté de s'assurer des normes morales/éthiques et sociales des postulants à la Kafala, et leur capacité à élever un enfant abandonné selon les préceptes de l'Islam, en plus de la difficulté de prendre des décisions d'annulation de cette Kafala, en cas de non-respect de ces étrangers des conditions de la Kafala et la complexité de suivre la situation de l'enfant objet de la Kafala.

Il a, également, conclu que la remise des enfants marocains aux étrangers résidant à l'étranger est «répréhensible et inacceptable», de sorte que lorsqu'une famille étrangère accomplit les formalités de la Kafala et quitte le territoire national, avec l'enfant

abandonné, le lien de l'enfant avec son pays prend fin et il devient sous la responsabilité de la nouvelle famille, dont on ne sait plus rien. Par conséquent, la surveillance et la tutelle du pays où l'enfant est né s'arrêtent aussi, devenant même sous la tutelle de ses nouveaux kafils qui agissent, avec toute liberté, envers cet enfant, tant en ce qui concerne la foi qu'ils veulent l'inculquer ou en ce qui concerne son exploitation à leur guise, sans aucun contrôle, puisque ces enfants ne sont pas enregistrés comme des citoyens marocains, que les représentations diplomatiques et consulaires marocaines auprès des pays étrangers ont le droit de protéger et défendre les intérêts contre tout ce qui pourrait leur causer préjudice ou porter atteinte à leur foi.

Selon la loi relative à la kafala promulguée en 2002, le contrôle de l'éducation des enfants - peu appliqué dans les faits - était du ressort des consulats marocains.

Face à ces inquiétudes, l'exécutif espagnol s'est montré très compréhensif. Ainsi, le ministre espagnol Alberto Ruiz Gallardón, s'est engagé à garantir aux enfants adoptés en Espagne une éducation conforme aux préceptes de la religion musulmane. Il a aussi assuré à son homologue marocain que les services sociaux rédigeront des rapports, qui seront remis aux consulats marocains, sur l'évolution religieuse des enfants. Et c'est sur la base de ces documents, qu'un juge marocain pourrait décider de l'arrêt de la Kafala.

Dans ce même, la Député Parlementaire (PJD), Mme Amina Mae El Ainine, a souligné que la remise des enfants marocains aux étrangers est susceptible de les exposer au danger de tomber entre les mains des réseaux de trafic d'organes ou des réseaux d'exploitation sexuelle des enfants.

Par ailleurs, nulle de doute que la proximité géographique entre l'Espagne et le Maroc, le nombre croissant d'enfants abandonnés au Maroc, où les statistiques officielles parlent d'environ 5.000 enfants abandonnés chaque année, en plus des facilités des procédures administratives, ont conduit à faire du Maroc, depuis 1995, la destination d'adoption internationale par des citoyens espagnols. Le nombre des demandes annuelles a atteint 2.500 déposées par des familles marocaines et étrangères. L'année 2011, dernière année avant l'interruption de la Kafala, a enregistré la concrétisation de 254 opérations de Kafala d'enfants adoptés par des ressortissants espagnols, pour la plupart de la région de la Catalogne.

Parmi les dispositions mises en place par la loi marocaine relative aux enfants abandonnés, figure la condition de l'Islam dans le couple, excluant de cette manière du droit à la Kafala tout non -musulman parmi les Marocains juifs ou chrétiens, de même si l'épouse n'est de pas confession monothéiste. Elle n'a pas non plus pris en compte la résidence d'un couple de musulmans à l'extérieur du Maroc, d'où la question de la nationalité et la résidence permanente en dehors du Maroc n'interdisent pas l'obtention du droit de la Kafala d'un enfant abandonné, si les conjoints sont musulmans.

En général, l'exigence de l'Islam pour un couple n'est pas suffisante pour garantir la vie d'un enfant sous un toit de musulmans, vu qu'il est possible de contourner la loi en prétendant se convertir à l'Islam, puisqu'un couple de mariés, non musulmans, ou une

femme non musulmane, s'adonnent à prétendre être convertis à l'Islam, de façon temporaire, uniquement dans le but d'obtenir la Kafala d'un enfant.

Cette affaire a d'ailleurs soulevé de nombreuses complexités, sachant, notamment, que certaines parties déclarent que l'Islam de ces étrangers n'est que formel/artificiel et administratif, à l'image de celui des étrangers souhaitant effectuer un mariage mixte, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un « Islam d'intérêts ».

En effet, il faut reconnaître la conformité de cette vérité avec la réalité, et qui a été témoinnée et admise par un bon nombre de Kafils étrangers, ayant reconnu leur conversion purement « formelle » à l'Islam, sans aucune foi réelle et authentique, afin de s'assurer la Kafala d'un enfant.

L'importance de cette question est telle qu'elle fait partie des priorités dans l'agenda politique du gouvernement espagnol dans ces relations bilatérales avec le Maroc et intéresse, également, la Maison Royale espagnole.

En septembre 2013, le gouvernement marocain a décidé de délivrer les premiers passeports à une trentaine d'enfants « adoptés » par des familles espagnoles dans le cadre du régime islamique de la kafala, ce qui a été considéré comme une bouffée d'air pour les familles kafiles. Par contre, un nombre similaire, notamment, dans les villes de Casablanca, Agadir et Tanger est en cours du traitement.

D'après l'Ambassade d'Espagne à Rabat, 14 familles à Agadir sont en cassation, alors qu'à Casablanca, un cas sur six a été réglé. (Le problème qui se pose pour ces familles est que les rapports préparés par les Consulats doivent parvenir aux Juges dans leurs versions originales).

Selon les chiffres du ministère marocain de la Justice, les demandes d'adoption d'enfants marocains sont en amont depuis 2009, année qui a connu la délivrance de 147 passeports, alors qu'en 2010 et 2011, ils étaient 227 et 254, respectivement.



Note
Coopération Culturelle et Scientifique
Maroc –Espagne

Cadre juridique :

8 Novembre 1979 : Accord de coopération scientifique et technique signée à Madrid

14 Octobre 1980 : Accord de coopération culturelle entre les gouvernements marocains et espagnols

2 Juillet 1990 : Protocole d'Application de la convention de Coopération Scientifique et Technique et sportif, signé à Madrid (entré en vigueur le 2.07.2012)

3 Octobre 2012 :

Tenue de la réunion de la 10^{ème} réunion de haut niveau entre la partie marocaine et espagnole et signature des accords suivants :

Accord de partenariat global pour le développement de la coopération culturelle, éducative, scientifique et technique

Mémorandum d'entente entre le MAEC (l'Académie Marocaine des études Diplomatiques et le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Espagnol (Ecole Diplomatique Espagnole)

Programme de Coopération dans le domaine sportif entre le Ministère de la Jeunesse et des sports du Maroc et le Conseil supérieur du Sport du Royaume Espagnole

16 Juillet 2012 : Déclaration conjointe signée entre les universités marocaines et espagnoles signée à Rabat

1er Avril 2013 : Convention Spécifique de Partenariat, entre le Ministère Chargé des Marocains Résidants à l'Etranger Rabat et La Fondation Des Trois Cultures de la Méditerranée Séville

23 Mai 2013 : Mémorandum d'entente en matière de lectorat signé entre l'Université Mohammed Ben Abdallah de Fès et L'agence de coopération Internationale et pour le Développement

2013 : Mémorandum d'entente en matière de lectorat signé entre l'Université Ibn Zohr d'Agadir et L'agence de coopération Internationale et pour le Développement

9 Décembre 2013 : Mémorandum d'entente entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique et la Formation de cadres marocain et le Ministère de l'Education et de la Culture et du Sport espagnol

A - Commissions Mixtes :

Mars 2013 : Création d'une commission mixte entre le Parc Technologique des Sciences de la Santé de Grenade et les Ministères de la Santé et de l'Enseignement Supérieur

B- Rencontres :

19.20.21 2013 : visite de travail à Grenade d'une délégation marocaine représentant des institutions universitaires et sanitaires à la Fondation Parc Technologique de la Santé(PTS) de Grenade et à l'Université de Grenade(UGR) l'objectif étant d'examiner les perspectives de coopération bilatérale et les opportunités d'intérêt mutuel

23.24 Septembre 2013 : Forum Parlementaire maroco-espagnol

C -Coopération Universitaire et Scolaire :

25 avril 2012 : suppression des lectorats MAEC-AECID pour l'année universitaire 2012.2013 aux universités de Tanger-Tétouan, Rabat, Fès et Agadir (gèle du mémorandum d'entente entre l'AEICD et les Universités concernées)

Mars 2013 : Accords de coopération entre l'Université de Grenade et celle de Settat

C –Manifestations Culturelles :

26 janvier 2013 : organisation par les associations marocaines aux îles canaries de la première rencontre culturelle maroco- canarienne
Tenue d'une table ronde à l'occasion de la Commémoration du millénaire de la création du Royaume de Grenade, dans le cadre de la Diplomatie par Objectif 2013

Du 11 au 21 Mars 2013 : participation à la semaine de la francophonie à Séville avec deux films sous-titrés (« Où vas-tu Moshé ? » de Hassan Benjelloun et « Tarfaya » de Daoud AOULAD SAYD

20 Mars 2013 : participation du Maroc à la cérémonie du lancement de la quinzaine de la francophonie à Lima

11.15 Avril 2013 : tenue de la 2^{ème} édition des journées culturelles marocaine à Barcelone

17 Mai 2013 : exposition des œuvres de l'artiste marocain Omar Bouragba à Salou

Du 22 au 26 Mai 2013 : participation d'un commissaire d'exposition marocain à « OPEN STUDIO 2013 »

24 Octobre 2013 : participation à la 58ème édition de la semaine Internationale du Cinéma de Vallaloid « SEMINCI »

27 septembre 2013 : présentation de la pièce de théâtre « L'homme qui » dans la ville de Lirida

13 novembre 2013 : Mr l'ambassadeur de Maroc a reçu le prix honorifique (Master d'or)

II- Perspectives de coopération culturelle entre les deux parties :

Coopération Universitaire :

Proposition émise par l'Université espagnole du Pays Basque d'assurer un cadre de coopération avec les établissements universitaires marocains, l'Université MV de Rabat-Agdal a exprimé son accord pour établir des relations avec l'Université espagnole du Pays Basque dans les domaines éducatifs, de la formation et de la recherche. (courrier entre avril et juillet 2013)

30 septembre 2013 : Note Verbale de l'Ambassade d'Espagne au Maroc portant la proposition de la candidature de Mr José Manuel Roldan Nogueras « Recteur de l'Université de Cordoue » à la vice-présidence de l'université Euro-méditerranéenne de Fès

Mai 2013 : l'Université Moulay Ismail de Meknès et l'Université Abdelmalek Essaâdi de Tetouan expriment leur accord pour la coopération avec l'Université espagnole Carlos III dans le domaine de la Recherche Scientifique et de l'Enseignement Supérieur

Avril 2014 : L'ONG espagnole (association pour la Conservation et l'étude de la Nature de Valladolid (ACENVA) envoie 5 chercheurs aux régions de Laayoune , Guelmim, Oued Eddahab

Coopération dans le domaine de la culture, la recherche scientifique et technologique :

Elaboration du plan d'action pour la coopération scientifique entre les pays du « Dialogue 5+5 » prévue dans la déclaration de Rabat signée en septembre à l'issue de la réunion des Ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique tenue à Rabat les 20 et 21 septembre 2013

Projet de création d'un espace culturel marocain en Andalousie (projet de statut de l'espace culturel et projet de mémorandum d'entente

Proposition de candidature pour les Prix Prince des Asturies au titre de l'Année 2014 (transférée au Ministère de la culture)

Du 9 au 15 Janvier 2014 : cycle du cinéma marocain en Espagne

Les ELCO

Réunion prévue le 20 janvier 2014